

Master MEEF mention Premier degré 2022-2023

Présentation de la formation et
de l'ensemble des enseignements
à l'attention des étudiant.es

Vos contacts :

Responsables des sites de formation :

- Benoît DAMIENS à Guéret
- Lauren LEVY à Limoges
- Jill SALOMON, Gérard DEVIANNE et Pascal VILATTE à Tulle

Scolarité :

- Cécile BEAUDELET à Guéret : campus-gueret@unilim.fr
- Adeline RIGAUD à Limoges : inspe-scolarite@unilim.fr
- Aïcha POLLET à Tulle : inspe-administration-tulle@unilim.fr

Responsable de la mention Master MEEF Premier degré :

Valérie LEGROS

Mot du directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges



Chères étudiantes, chers étudiants,

Au nom des équipes pédagogiques, administratives et techniques et des partenaires de l'INSPE de l'académie de Limoges, je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue dans notre Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation, composante de l'université de Limoges, sur l'un de ses trois sites : Guéret, Limoges ou Tulle.

La maquette du Master MEEF « premier degré », comme les autres maquette MEEF, a été rénovée pour s'adapter aux récentes évolutions du métier et aux exigences du nouveau CRPE (concours de recrutement de professeurs des écoles). Il s'est agi de répondre au mieux au cahier des charges fixé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse d'une part et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche d'autre part pour garantir la réussite de nos étudiantes et étudiants. Grâce au travail coordonné de l'ensemble de l'équipe pluricatégorielle du premier degré, l'Inspé de l'académie de Limoges a tenu ses engagements et est en mesure de proposer, pour la rentrée 2022/23, une formation adéquate à tous les profils accueillis, sur ses trois sites de formation. Nous avons toutes et tous souhaité une formation de qualité reposant sur l'alternance intégrative et la rigueur de la recherche universitaire. Cette formation a pour objectif de vous permettre d'acquérir l'ensemble des compétences professionnelles réunies dans le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au niveau le mieux adapté et le plus élevé possible. Pour être efficace, l'alternance entre terrain et site de formation, que l'étudiant soit en responsabilité ou en pratique accompagnée, nécessite une articulation réelle entre savoirs d'expérience, savoirs issus de la pratique et savoirs théoriques, ceci afin de construire des savoirs professionnels réfléchis et efficaces.

Je tiens enfin à saluer ici le travail de toutes et tous – responsable de la mention « premier degré », responsables de site, formateurs et formatrices, conseiller technique de la rectrice pour le premier degré, directrices d'école d'application, EMF, IEN sans oublier les membres de notre conseil d'institut et de notre conseil d'orientation scientifique et pédagogique – pour leur volonté, sans cesse renouvelée, à construire des ambitions communes, pour leur efficacité dans les débats et dans la prise de décision collégiale, pour leur exigence tout au long du parcours de formation des étudiants confiés à l'Inspé de l'académie de Limoges ainsi que pour leur volonté de vous accompagner au mieux dans votre entrée dans le métier.

*Je vous souhaite à toutes et tous
une très belle rentrée,*

Marc MOYON

Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges

Présentation de la formation du master MEEF mention Premier degré

La formation proposée dans le master MEEF Premier degré s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants de 2019. Elle est déclinée sur les trois sites de formation de l'académie : Guéret (en Creuse), Tulle (en Corrèze) et Limoges (en Haute-Vienne).

Elle a pour finalité de former des professeur.es des écoles efficaces capables d'enseigner dans tous les contextes de classe de l'école primaire, de la maternelle au cycle 3, en milieu urbain et en milieu rural. Elle a également pour objectif d'aider les étudiantes et les étudiants à préparer le CRPE qu'elles et ils passeront à la fin de la 2^e année de master.

La formation est organisée autour de 3 UE qui sont déclinées au fil des 4 semestres du master :

- L'UE 1 permet de travailler sur les savoirs nécessaires pour enseigner et faire apprendre les élèves dans les classes.
- L'UE 2 permet de travailler sur toute la gamme des savoirs disciplinaires à enseigner à l'école primaire et sur leur didactisation.
- L'UE 3 permet de développer ses pratiques professionnelles grâce notamment aux stages de M1 et de M2, grâce également au travail d'initiation à la recherche mené tout au long du master.

En M1, le stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) permet de s'intégrer dans une classe, d'observer un.e enseignant.e d'accueil, puis de commencer à exercer une pratique d'enseignement. Il s'agit alors de s'initier à construire des séances de classe et de les mettre en œuvre. Le retour réflexif est dès ce moment nécessaire pour comprendre ses pratiques et pouvoir les améliorer par la suite.

En M2, l'étudiant.e s'oriente vers l'une ou l'autre forme de stage :

- un stage en responsabilité, sous la forme d'un contrat d'alternance. Ce stage est mené selon deux modalités différentes : de façon filée à raison d'une journée par semaine dans une classe, et de manière massée à raison de 4 fois 3 jours d'affilée dans d'autres écoles.

- un stage de pratique accompagnée (SPA) dans la classe de maitres.ses d'accueil temporaire. Les objectifs de ce stage sont les mêmes que ceux du contrat d'alternance, à savoir l'acquisition des compétences professionnelles attendues en fin de formation.

Un travail encadré de recherche est rendu à la fin du master. Il est le résultat d'un travail de recherche engagé dès le premier semestre. Cette initiation à la recherche a pour objectif d'approfondir un problème pédagogique, de le transformer en problème de recherche pour ensuite trouver des solutions pédagogiques et/ou didactiques pratiques éclairées par des lectures théoriques et un protocole rigoureux.

La formation en master MEEF Premier degré est assurée par une équipe pédagogique pluricatégorielle et plurisite. Celle-ci associe des formateurs et formatrices attachés.es à l'Inspé, des personnels de terrain : directrices d'école d'application, enseignant.es maitre-formateurs, mais aussi d'autres personnels de l'éducation nationale (psychologues, infirmières scolaires, référent.e ASH, etc.). Elle s'élargit à d'autres partenaires de l'école en fonction des besoins.

Localement, les responsables de site et les agentes de la scolarité constituent vos premiers interlocuteurs et interlocutrices.

Informations pratiques

Adresse des sites et contacts :

Site de la Corrèze :	Inspé de l'académie de Limoges – site de Tulle 14 bis rue du 9 juin 1944, 19000 TULLE 05 87 49 33 23 (accueil)
Site de la Creuse :	Inspé de l'académie de Limoges – site de Guéret 1 avenue Marc Purat, 23000 GUERET 05 55 61 44 00
Site de la Haute-Vienne :	Inspé de l'académie de Limoges – campus de Condorcet Limoges 209 boulevard de Vanteaux, 87036 LIMOGES Cedex Tél. +33 (5) 55 01 76 86

Inscriptions et informations organisationnelles :

Votre **inscription administrative** à l'Inspé vous donne accès à **votre adresse mail universitaire** : prenom.nom@etu.unilim.fr. Il vous faut **l'activer rapidement** car c'est l'adresse par laquelle l'Inspé vous contactera.

Via cette adresse, vous pourrez **vous connecter à l'ENT de l'université de Limoges**, donc à l'espace Moodle pour vos cours et à toutes les ressources numériques de l'université.

Vous aurez également accès à votre **emploi du temps** sur l'ENT.

Pour pouvoir valider votre diplôme, vous aurez à faire une **inscription pédagogique** en octobre-novembre. Celle-ci vous permettra de recevoir une **convocation aux examens** de fin de semestre et d'année. Vous aurez ensuite accès à vos **relevés de notes** personnels, toujours sur l'ENT.

Le règlement des études (cf. annexe 1) précise les périodes et les conditions de mise en œuvre des sessions d'examens et les obligations des étudiantes et étudiants.

L'obligation d'assiduité :

Les M1 et les M2 contractuel.les alternant.es (CA) ou en Stage de Pratique accompagnée (SPA) sont soumis à l'obligation d'assiduité en formation, comme indiqué dans le règlement des études. Des feuilles d'émargement devront être signées lors de chacun des cours. En cas d'absence, les étudiant.es devront absolument en informer leur responsable de site.

Toutes les absences abusives c'est-à-dire non justifiées par un motif impérieux, ou non signalées, pourront avoir des conséquences sur la poursuite de la scolarité. De fait, le redoublement ou l'inscription dans un autre diplôme de l'Inspé n'est pas de droit ; les décisions prises par le jury s'appuieront sur l'implication de l'étudiant.e dans sa formation.

Assiduité en stage :

Les M2 CA doivent respecter une parfaite assiduité lors du stage. La gestion des absences en stage se fait avec le secrétariat de la circonscription de l'école. Toute absence doit absolument être signalée à la direction de l'école et au secrétariat de la circonscription.

La circulaire académique précise les textes qui régissent les autorisations d'absence des personnels de l'académie de Limoges, autorisations de droit et autorisations facultatives (cf. site de l'Inspé).

Les étudiants de M2 en SPA doivent justifier toute absence pendant le stage auprès de l'enseignant.e qui les accueille, et auprès de l'Inspé aux adresses indiquées sur la 1^{ère} page et auprès de leur(s) responsable(s) de site pour le premier degré.

Toute absence non justifiée ou dont la justification n'est pas recevable sera comptabilisée comme absence injustifiée et notifiée comme telle à l'étudiant.e par sa ou son responsable de site.

Les stages compris dans la formation sont absolument obligatoires. En M1 et en M2, le stage a une durée officielle de 288 heures. Abrégé, il ne pourra pas être validé et donc ne pourra pas être pris en compte pour l'évaluation du master.

Toutes les dispositions énoncées dans ce livret s'appuient sur un scénario dans lequel les étudiantes et étudiants de M1 et de M2, les professeur.e.s des écoles stagiaires suivent l'ensemble de la formation en présentiel (exceptés quelques enseignements identifiés) et leurs stages dans des écoles de l'académie. Si des mesures exceptionnelles dues à la crise sanitaire amenaient des modifications dans les conditions de travail, alors les modalités de formation et d'évaluation seraient elles aussi adaptées.

Structure de la formation

	Heures étudian- t.e.s	S1	S2	S3	S4
UE 1 : Formation transversale pour l'enseignement					
Module 1.1 : Connaissance de l'institution, Valeurs de la République et de l'école, et leur didactique (EMC)	45	30			15
Module 1.2 : Connaissance des publics	40		40		
Module 1.3 : Posture pour enseigner	35			35	
Module 1.4 : Parcours et projets pédagogiques : projet conçu et mis en œuvre avec des partenaires de l'école	40			20	20
Total de l'UE	160	30	40	55	35
UE 2 : Savoirs disciplinaires et didactiques					
Module 2.1 : Enseigner le français à l'école primaire	164	56	46	36	26
Module 2.2 : Enseigner les mathématiques à l'école primaire	164	56	46	36	26
Module 2.3 : Les disciplines de l'école au service des savoirs fondamentaux	48		24	24	
Module 2.4 : Démarches et domaines disciplinaires d'apprentissage/enseignement	160	48	48	16	48
Module 2.5 : Langue vivante et sa didactique	40	12	12	12	4
Total de l'UE	576	172	176	124	104
UE 3 : Stage, réflexivité et initiation à la recherche					
Module 3.1 : Le stage et son accompagnement	80	9	9	40	22
Module 3.2 : Initiation à la recherche	30	12	6	6	6
Total de l'UE	110	21	15	46	28
Total des heures	846	223	233	227	163

Table des matières

UE 1 : Formation transversale pour l'enseignement	10
Module 1.1 : Connaissance de l'institution, Valeurs de la République et de l'école, et leur didactique	11
Module 1.2 : Connaissance des publics	13
Module 1.3 : Posture pour enseigner	15
Module 1.4 : Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs	16
UE 2 : Savoirs disciplinaires et didactiques	19
Module 2.1 : Enseigner le français à l'école primaire	21
Module 2.2 : Enseigner les mathématiques à l'école primaire	22
Module 2.3 : Les disciplines de l'école au service des savoirs fondamentaux	23
Module 2.4 : Démarches et domaines disciplinaires d'apprentissage/enseignement	23
Module 2.5 : Langue vivante et sa didactique	25
UE 3 : Stage, réflexivité et initiation à la recherche	28
Module 3.1 : Accompagnement à l'entrée dans le métier	30
Module 3.2 : Initiation à la recherche	35
Table des annexes	40
Annexe n° 1 : Règlement des études de l'Inspé	41
Annexe n° 2 : Documents pour le module Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs	49
Annexe n° 3 : Repères de progressivité	52
Annexe n° 4 : Protocole d'accompagnement des M2 en CA	58
Annexe n° 5 : Demandes pour les M2 en SPA	60

UE 1

Formation transversale pour l'enseignement

UE 1 : Formation transversale pour l'enseignement

A - L'enseignant.e, acteur/actrice de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

Objectifs de l'UE :

- ✓ Connaître les textes et les valeurs qui fondent l'institution scolaire
- ✓ Acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice du métier de professeur.e des écoles dans les champs institutionnel, éthique, psychologique, sociologique, pédagogique, etc. ; et être capable de les mettre en relation avec des situations de classe
- ✓ Construire une posture de fonctionnaire d'état appuyée sur des valeurs et une éthique
- ✓ S'intégrer dans l'environnement scolaire, en connaître tous les acteurs et actrices
- ✓ Développer une très bonne connaissance des élèves du premier degré, de leurs apprentissages, dans toute leur diversité.

Compétences du référentiel travaillées dans l'UE :

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier

L'étudiant ou l'étudiante :

- Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
- Respecte et fait respecter les principes d'égalité notamment d'égalité entre les filles et les garçons, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
- Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
- Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
- Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
- Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son(ses) interlocuteur(s)
- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son(ses) interlocuteur(s)
- Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
- Rend compte de son travail aux acteurs concernés
- Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Certains modules de cette UE n'ont lieu que sur un seul semestre.

Module 1.1 : Connaissance de l'institution, Valeurs de la République et de l'école, et leur didactique

Compétences travaillées : CC1, CC2, CC6, CC14

En S1

Cours : Valeurs de l'école républicaine et obligations de l'enseignant.e (24h)

Objectifs et contenus :

- Comprendre l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives de l'école à la lumière des enjeux et questionnements liés aux évaluations internationales et nationales
- Connaître le contexte institutionnel : compréhension des finalités, des principes et des valeurs (dont laïcité, égalité entre les filles et les garçons) qui fondent le service public d'éducation nationale et dont celui-ci est porteur
- S'approprier le référentiel de compétences et les textes qui fondent les missions du métier, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; connaissance des lois et des règles encadrant la sécurité des biens et des personnes
- Inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines dans la perspective de leur transmission
- S'approprier les droits et devoirs liés à l'usage du numérique dans le cadre professionnel ; distinguer identités numériques professionnelle et personnelle
- Participer à l'initiation des élèves à un usage responsable d'internet et des outils numériques
- Connaître les règles de la protection des données personnelles
- Utiliser les outils et ressources numériques pour enseigner et (faire)apprendre

Evaluation :

- Contrôle continu : contrôles de connaissances réguliers par wooclap (ou autres) (coef.1)
- Contrôle terminal (coef. 2) sous la forme d'un travail collectif de curation

Encart n° 1 : Evaluation du module 1.1

Consignes pour le travail de curation en équipe en S1 (à rendre à la session d'examen de janvier)

Le travail à rendre sera **un travail de curation** réalisé en ligne. Cette activité de traitement de l'information constitue un axe stratégique dans le développement des compétences nécessaires à l'acquisition de savoirs. Comme la carte heuristique, la curation s'inscrit dans le renouvellement des modalités d'apprentissage.

Il s'agira de sélectionner, de présenter et de partager des documents récents collectés en ligne et estimés les plus intéressants sur une thématique. L'équipe, constituée de 5 étudiant.e.s maximum, déterminera **un sujet précis s'inscrivant dans le cours, choisi en accord avec le formateur ou la formatrice**. Elle développera son travail autour **d'une problématique validée aussi elle ou lui**.

L'équipe proposera un ensemble de documents destiné à susciter la réflexion de la communauté des enseignant.e.s et des personnels d'éducation sur le sujet choisi. Pour cela, elle créera et alimentera une page de curation sur **Scoop'it ou tout autre plateforme**, comme **Feedly ou Netvibes** par exemple selon la préférence du formateur ou de la formatrice. Elle rédigera une introduction présentant la thématique ainsi

que la problématique définie, et proposera au moins 10 documents commentés, dont au moins un texte présentant le point de vue de l'institution scolaire et un texte scientifique.

Les étudiantes et étudiants inscrits en **ponctuel** sélectionneront 4 documents dont au moins un texte présentant le point de vue de l'institution scolaire et un texte scientifique.

Chaque document sera accompagné d'un commentaire d'une dizaine de lignes, structuré et signé (par les initiales de l'un des étudiant.e.s du groupe ou par celles des étudiant.e.s concerné.e.s si le travail fait l'objet d'une co-élaboration), faisant apparaître l'intérêt du document, ses relations avec les autres documents choisis et, le cas échéant, ses limites.

La coopération au sein de l'équipe, la posture éthique de l'enseignant.e figureront parmi les critères de la grille d'évaluation qui sera fournie.

Le lien vers la page sera envoyé au formateur ou à la formatrice concernée pour l'évaluation.

Cours : Enseigner et faire partager les valeurs de la République : Didactique de l'EMC (6h)

Objectif et contenus : Appropriation du contenu des programmes de l'EMC et premières approches didactiques

Cours non évalué en S1

Encart n° 2 : La didactique de l'Enseignement moral et civique (EMC)

Les cours de didactique de l'EMC font partie des savoirs fondamentaux de la formation. Ils sont présents dans chacun des quatre semestres de la maquette. Ils sont orientés en fonction de la thématique travaillée dans l'UE1 de chaque semestre.

Compétences travaillées : P1, CC1, CC4, CC6

Objectifs :

- Appréhender une des disciplines de l'école et son programme
- Envisager les dimensions didactique et pédagogique de l'EMC
- Comprendre et apprendre à mettre en œuvre ses trois finalités principales : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique

Mise en œuvre et dynamique de l'ensemble de cet enseignement :

- Le module est filé sur les quatre semestres avec une évaluation écrite au semestre 4
- Chacun des semestres oriente son contenu de manière à évoluer dans le cadre d'une progression disciplinaire, mais également en relation avec les autres modules de l'UE 1

Semestre 1

Axe principal : enseigner et faire partager les valeurs de la République.

Il s'agit de découvrir les programmes de l'école et leur articulation, de comprendre les objectifs de l'EMC, d'envisager une première mise en œuvre avec des élèves.

Semestre 2

Axe principal : enseigner la prise en compte de la diversité.

Il s'agit d'envisager une mise en œuvre didactique afin d'apprendre aux élèves à identifier des situations de discrimination et d'y associer les valeurs de la République en jeu (liberté, égalité, fraternité).

Semestre 3

Axe principal : apprendre à construire une culture civique chez les élèves.

Il s'agit d'envisager une mise en œuvre didactique afin de faire vivre les valeurs républicaines dans la classe (l'engagement, la fraternité, la solidarité...) et amener les élèves à comprendre le sens de l'intérêt général en travaillant sur des exemples concrets de solidarité individuelle et collective à différentes échelles (y compris le développement durable).

Semestre 4

Axe principal : apprendre à enseigner la laïcité.

Il s'agit d'envisager une mise en œuvre didactique afin de faire vivre la laïcité dans la classe et de réfléchir à l'enseignement du fait religieux à l'école.

En S4

Cours : Institution scolaire, valeurs et obligations de l'enseignant.e (6h)

Le module 1.1 Connaissance de l'institution, valeurs de la République et de l'école, et leur didactique, se poursuit en S4 dans la perspective de la préparation au CRPE.

Objectif : Préparer l'entretien (oral 2) du CRPE

Cours non évalué en S4

Cours : Enseigner et faire partager la laïcité : Didactique de l'EMC (9h)

Il s'agit ici du dernier temps du cycle de formation sur la didactique de l'EMC (cf. encart n° 2).

Objectif et contenus : Apprendre à enseigner la laïcité à l'école

Evaluation de l'ensemble du module en S4 : Ecrit terminal d'une durée de 1h30, anticipé avant les épreuves écrites du CRPE.

Module 1.2 : Connaissance des publics

Compétences : P1, CC1, CC3, CC4, CC5, CC12, CC13

Seulement en S2

Cours : Les jeunes enfants (10h)

Objectifs et contenus : Connaître les caractéristiques de développement des jeunes enfants, selon les dimensions physiologique et motrice, cognitive, affective, sociale et sexuée, et en comprendre les implications

dans la préparation et la mise en œuvre d'activités, de séances et de séquences à tous les niveaux de l'école maternelle.

Cours : Processus et formes d'apprentissage (12h)

Objectifs et contenus :

- Connaître les processus et formes d'apprentissage : processus mentaux, cognitifs à l'œuvre et modalités d'apprentissage. Se repérer dans les différentes théories, connaître les théories les plus récentes (notamment les résultats des neurosciences) et les confronter aux plus "classiques"
- Comprendre les conséquences des processus d'apprentissage sur les pratiques des enseignants et sur les types d'activités qui peuvent être proposées aux élèves

Cours : Spécificités et modalités de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (12h)

Objectifs et contenus :

Ces contenus sont précisés dans le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants et fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les objectifs sont donc :

- L'acquisition d'une culture commune des fondements de l'école inclusive (prévention, adaptation, éducativité, ...)
- La compréhension des principaux concepts qui orientent la politique relative à une éducation inclusive ;
- La référence aux objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans la prise en compte des besoins éducatifs de tous les élèves ;
- La connaissance des différents dispositifs, structures et modalités d'accompagnement possibles ;
- La connaissance des différents partenaires concourant à la scolarisation inclusive, au projet de l'élève et aux modalités de travail partenarial ;
- Le développement de la capacité à observer, analyser, élaborer et co-construire en équipe des réponses pédagogiques et didactiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- Le développement des pratiques pédagogiques dans le but de prendre en compte la diversité des élèves et la gestion de l'hétérogénéité des publics ;
- Le développement de pratiques permettant la participation effective de tous les élèves à l'ensemble des activités d'enseignement et de vie scolaire.

Evaluation du module Connaissance des publics, elle est commune aux trois cours : Ecrit collectif sur une thématique développée dans l'un des trois cours (jeunes enfants, processus et formes d'apprentissage, élèves à besoins éducatifs particuliers) ; cette thématique sera validée par le formateur ou la formatrice concernée.

Encart n° 3 : Evaluation du module 1.2

Consignes pour le dossier d'évaluation en S2 (contrôle terminal à rendre à la session d'examen de mai) :

L'intervenant.e évaluateur proposera une thématique ou bien un texte scientifique (ou institutionnel ou professionnel) de 1 à 3 pages (un seul texte pour toutes les équipes ou étudiant.es, sauf si l'évaluateur ou l'évaluatrice souhaite diversifier les supports proposés), avec un titre destiné à orienter le travail des étudiant.e.s. Elle/il joindra la grille d'évaluation complétée le cas échéant par des critères spécifiques à la matière.

Chaque équipe, constituée de 5 étudiant.es maximum, rendra un dossier imprimé constitué d'une **composition** de 6 à 8 pages maximum hors documentographie et annexes éventuelles. La coopération au sein de l'équipe, la posture éthique de l'enseignante figureront parmi les critères de la grille d'évaluation. Les étudiant.es en régime ponctuel rendront un dossier de 4 à 6 pages hors documentographie et annexes éventuelles.

Le dossier comprendra une problématique clairement exposée et le développement de son argumentation. Celle-ci s'appuiera sur au moins deux idées développées dans le texte, ainsi que sur des apports issus des cours, d'articles de recherche, de lectures personnelles précises, d'observations menées durant les stages de M1. Référence sera faite au moins une fois au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Une **documentographie normée** figurera dans le dossier (cf. normes bibliographiques applicables pour le travail de recherche). Les annexes ne sont pas obligatoires, mais leur présence sera valorisée uniquement si elles sont pertinentes et intégrées à la réflexion développée. Elles pourront être non textuelles.

Cours : Prendre en compte la diversité : didactique de l'EMC (6h)

Objectifs et contenus : Apprendre à enseigner le respect d'autrui (cf. encart n° 2)

Cours non évalué en S2

Module 1.3 : Posture pour enseigner

Compétences : P1, P3, P4, P5, CC1, CC5, CC6, CC14

Seulement en S3

Cours : Posture professionnelle pour enseigner (16h)

Objectifs et contenus :

- Identifier les dimensions d'une posture d'autorité dans la classe, en lien avec la pratique de classe (contrat) : posture, gestuelle et positionnement dans l'espace, gestion des conflits – en maternelle et en élémentaire. Savoir utiliser son corps pour établir une relation de travail dans la classe.
- Identifier les éléments en jeu dans la gestion de la classe : relations entre les élèves, interactions enseignant.e/élèves, rétroactions de l'enseignant.e, instauration d'un climat de classe propice aux apprentissages des élèves, etc.
- Se positionner par rapport à ses collègues, dans l'équipe éducative/pédagogique

Modalités de travail : analyses de supports vidéos, simulations, jeux de rôle

Cours : Modalités pédagogiques (10h)

Objectifs et contenus :

- Connaître les modèles et dispositifs pédagogiques, leurs enjeux et les modalités de mise en œuvre : différenciation, apprentissages collaboratifs, modalités de travail, etc.
- Connaître les principes d'aménagement des classes
- Utiliser les outils et ressources numériques pour enseigner et (faire)apprendre

Modalités : cours magistraux, analyses de supports vidéos, simulations, jeux de rôle

Evaluation du module Posture pour enseigner, elle est commune aux deux cours : Oral collectif (à partir d'une situation proposée par le formateur ou la formatrice)

Encart n° 4 :

Consignes pour l'oral collectif en S3 (contrôle continu en cours de semestre) :

L'oral se fera en groupes de 4 ou 5 étudiant.es.

A partir d'une situation d'apprentissage ou de vie de classe ou de travail en équipe d'enseignant.es, il s'agit d'analyser la situation et d'évaluer la capacité à comprendre des situations pratiques et à résoudre un problème professionnel. Les analyses et réflexions seront éclairées par des contenus et problématiques identifiées et traitées pendant les deux cours.

L'oral collectif comprend 15 mn d'exposé, et est suivi de 15 mn d'entretien avec les deux membres du jury. Pendant l'exposé, la prise de parole est organisée entre tous les membres du groupe. Un support de présentation numérique doit être intégré. La coopération au sein de l'équipe, la posture éthique de l'enseignant.e figureront parmi les critères de la grille d'évaluation qui sera fournie.

Pour les étudiant.es inscrit.es en contrôle ponctuel, l'oral est individuel. La répartition du temps est la même : 15 mn d'exposé suivi de 15 mn d'entretien. Un support de présentation numérique doit accompagner l'exposé.

Cours : Faire vivre les valeurs républicaines dans la classe : didactique de l'EMC (9h)

Objectif : Apprendre à construire une culture civique chez les élèves (cf. encart n° 2)

Cours non évalué en S3

Module 1.4 : Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs

Seulement en M2

Compétences : CC13, CC2, CC10, CC4

Objectifs du module :

- Faire vivre la polyvalence, approfondir ses connaissances dans les disciplines de la polyvalence

- Mobiliser des connaissances et compétences disciplinaires acquises en M1 dans le module Domaines et démarches d'apprentissage/enseignement
- Travailler avec des partenaires de l'école. Les connaître, connaître leurs actions. Penser leur intégration dans un projet pédagogique
- Connaître les ressources extérieures participant aux enseignements disciplinaires
- Sortir des murs de la classe, faire sortir les étudiantes et étudiants des murs de l'institut de formation
- Envisager l'apprentissage/enseignement pour chaque cycle
- Utiliser les outils et ressources numériques pour enseigner et (faire)apprendre
- Eveiller la curiosité des élèves
- Prendre en compte la diversité des élèves

En S3 : Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs

Modalités : Cours de 5 heures sur la pédagogie de projet ; Accompagnement par un formateur ou une formatrice et rencontres avec le ou les partenaires

Evaluation : Ecrit - Présentation écrite du projet : présentation de la conception du projet, du partenaire et de son champ d'actions, des modalités de travail collaboratif, du lien avec les programmes de l'école, des trois cycles si possible, des savoirs à faire apprendre, de la conception didactique, de la programmation du projet (échancier). Un support d'évaluation sera fourni pour être renseigné pour l'équipe d'étudiant.es.

En S4 : Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs

Modalités : Accompagnement par un formateur ou une formatrice ; poursuite du travail avec les partenaires, mises en œuvre du projet dans la classe de l'EMF ; présentation des projets pour évaluation.

Les séances relevant du travail sur le projet avec les élèves seront assurées par l'EMF et/ou par les étudiant.es du groupe en fonction des disponibilités des uns et des autres.

Evaluation : Oral collectif - Présentation du projet devant les autres groupes d'étudiants, en intégrant une analyse critique, analyse comparée du réalisé avec le prévu. L'oral collectif se fera avec un support numérique qui reprendra les indicateurs d'évaluation du S3.

Tous les documents de présentation et d'évaluation de ce module Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs sont disponibles en annexe n°2.

UE 2

Savoirs disciplinaires et didactiques

UE 2 : Savoirs disciplinaires et didactiques

B – Un.e enseignant.e polyvalent.e, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

Objectifs de l'UE :

- ✓ Maîtriser les savoirs disciplinaires des domaines et disciplines enseignées à l'école primaire à un niveau suffisant pour pouvoir les adapter en classe
- ✓ Maîtriser les savoirs des didactiques des disciplines de l'école, être capable de didactiser les savoirs disciplinaires
- ✓ Concevoir des séances s'appuyant sur l'ensemble de ces savoirs
- ✓ Préparer les épreuves écrites et orales du CRPE

Compétences du référentiel travaillées dans l'UE :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier :

L'étudiant ou l'étudiante :

- Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
- Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
- Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
- Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.

- Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
- Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour :
 - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;
 - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;
 - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter

Evaluation de l'UE 2

Considérant que les savoirs disciplinaires et didactiques doivent être parfaitement maîtrisés par les étudiant.es, qu'ils constituent des prérequis indispensables à l'exercice du métier de professeur.e des écoles, **l'UE2 n'est pas compensable avec les deux autres UE pour chacun des 4 semestres**. Une moyenne de l'UE 2 égale ou supérieure à 10/20 est donc nécessaire à l'obtention de chaque semestre, de l'année et du master.

Module 2.1 : Enseigner le français à l'école primaire

En S1, S2, S3 et S4

Compétences travaillées : P1, P2, P3, P4, P5, CC3, CC4, CC7

Objectifs et contenus du module :

Les objectifs de ce module s'articulent autour de trois axes d'apprentissage

- Axe 1, Savoirs disciplinaires : textes et argumentation
- Axe 2, Savoirs disciplinaires : connaissance de la langue française
- Axe 3, Savoirs didactiques : enseigner les différents domaines du français

Ces trois axes sont déclinés différemment au fil des 4 semestres du master.

En S1 : Enseigner le français à l'école primaire

Objectifs et contenus :

- Axe 1 : Lire des textes narratifs et des textes argumentatifs. Narratologie et personnages.
- Axe 2 : Classes de mot et de groupes de mot, syntaxe de la phrase simple, sémantique lexicale, formation des mots.
- Axe 3 : Approche de l'enseignement de la langue, de la production d'écrit et de la compréhension des textes.

Modalités : 4 h 30 CM et 51 h 30 TD

Evaluations : Contrôle continu écrit en didactique de 1 h 30 et un contrôle continu écrit de 3 heures de type concours blanc

En S2 : Enseigner le français à l'école primaire

Objectifs et contenus :

- Axe 1 : Procédés d'écriture, poésie, théâtre, écriture du je.
- Axe 2 : Phonologie du français et pluri-système orthographique.
- Axe 3 : Entrer dans les codes de l'écrit, de la conscience phonologique à la maîtrise de l'orthographe. Didactique de l'oral et du lexique.

Modalités : 3 h CM + 43 h TD

Evaluations : Contrôle continu oral (exposé d'une séance d'enseignement) et un contrôle continu écrit de 3 heures de type concours blanc

En S3 : Enseigner le français à l'école primaire

Objectifs et contenus :

- Axe 1 : Les effets fictionnels. Récits d'aventure, de voyage, et d'ailleurs.
- Axe 2 : Syntaxe de la phrase complexe.
- Axe 3 : Pratiques de l'écrit à l'école, pratiques du débat, enseignement de la conjugaison, contes et réécritures.

Modalités : 36 hTD. Les cours de didactique du français de S3 seront assurés par des professeur.es des écoles.

Evaluations : Contrôle terminal oral (exposé d'une séance d'enseignement) de 30 mn, préparation 1h

En S4 : Enseigner le français à l'école primaire

Objectifs et contenus :

- Axe 1 : Apologues, littérature et morale.
- Axe 2 : Cohérence et cohésion textuelles. Difficultés de la langue.
- Axe 3 : Approches de l'écriture littéraire. Les outils numériques.

Modalités : 3 h CM + 23 h TD

Evaluations : Contrôle continu écrit de type concours blanc de 3 h et contrôle terminal oral (exposé d'une séance d'enseignement) de 30 min, préparation 1 h.

Module 2.2 : Enseigner les mathématiques à l'école primaire

En S1, S2, S3 et S4

Compétences : P1, P2, P3, P4, P5, CC3, CC4, CC7, CC9

Objectifs du module :

- Aborder un enseignement des mathématiques dans chaque cycle du 1er degré en liant didactique et connaissances disciplinaires.
- Consolider des savoirs disciplinaires dans le domaine numérique et dans le domaine géométrique.

Les objectifs généraux de ce module s'articulent autour de cinq axes d'apprentissage :

- Axe 1 : la construction du concept de nombre et la numération
- Axe 2 : le calcul
- Axe 3 : les mesures et grandeurs
- Axe 4 : la géométrie
- Axe 5 : la résolution de problème

Ces cinq axes sont déclinés différemment au fil des 4 semestres du master.

En S1 : Enseigner les mathématiques à l'école primaire

Objectifs et contenus : Maîtrise disciplinaire, perspectives didactiques et pédagogiques dans les différents domaines de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Une progressivité et une cohérence sont mises en place sur l'ensemble des quatre semestres.

Modalités : 4 h CM ; 42 h TD ; 10 h TP

Evaluations : 2 contrôles continus écrits de 1 heure et 3 heures

En S2 : Enseigner les mathématiques à l'école primaire

Objectifs et contenus : Maîtrise disciplinaire, perspectives didactiques et pédagogiques dans les différents domaines de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Modalités : 36 h TD ; 10 h TP

Evaluations : Contrôle continu sous forme d'exposé et un contrôle terminal écrit de 3 heures

En S3 : Enseigner les mathématiques à l'école primaire

Objectifs et contenus : Maîtrise disciplinaire, perspectives didactiques et pédagogiques dans les différents domaines de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Modalités : 1 h CM ; 27 h TD ; 8 h TP

Certains cours de didactique des mathématiques de S3 et de S4 seront assurés par des professeur.es des écoles.

Evaluations : contrôle continu écrit de 1 heure et un contrôle terminal sous forme d'oral (1h de préparation et 30 mn d'oral)

En S4 : Enseigner les mathématiques à l'école primaire

Objectifs et contenus : Maîtrise disciplinaire, perspectives didactiques et pédagogiques dans les différents domaines de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Modalités : 3 h CM ; 17 h TD ; 6 h TP

Evaluations : contrôle continu écrit anticipé de 3 heures de type concours blanc et un contrôle terminal sous forme d'oral (1h de préparation et 30 mn d'oral)

Module 2.3 : Les disciplines de l'école au service des savoirs fondamentaux

Seulement en S2 et en S3

Compétences travaillées : P1, P2, P3, CC1, CC3, CC4, CC5, CC7, CC8

Objectifs :

- Travailler sur l'enseignement et l'apprentissage des savoirs fondamentaux de français et de mathématiques
- Partir des compétences attendues en français et en mathématiques, les travailler en mobilisant des savoirs, des méthodes et des démarches des autres disciplines de l'école
- Envisager l'apprentissage/enseignement pour chaque cycle
- Construire des programmations/séquences/séances, des outils/supports pour les élèves
- Travailler en interdisciplinarité, développer sa polyvalence
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Utiliser les outils et ressources numériques pour enseigner et (faire) apprendre

Modalités :

- Cours de 12 heures chacun ; 2 cours en S2 et 2 cours en S3. Dans la mesure du possible, un cours portera sur des compétences en français et l'autre sur des compétences en mathématiques dans chaque semestre.
- Les cours associent des formateurs ou formatrices de français ou mathématiques et d'une autre discipline de l'école.
- Si les modalités de travail sont identiques sur les trois sites de l'Inspé, le contenu de ces cours pourra varier d'un site à l'autre.

Module non évalué, ni en S2 ni en S3

Module 2.4 : Démarches et domaines disciplinaires d'apprentissage/enseignement

En S1, S2, S3 et S4

Compétences : P1, P2, P3, P4, P5, CC2, CC3, CC4, CC5, CC6, CC14

Objectifs du module :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires de l'ensemble des disciplines de l'école (exceptés le français et les mathématiques)
- Construire des apprentissages dans les domaines de savoirs travaillés à l'école
- Appréhender les démarches d'apprentissage des élèves dans chaque domaine disciplinaire
- Comprendre la continuité des apprentissages au fil des trois cycles dans chaque domaine
- Appréhender les didactiques propres aux différents champs disciplinaires
- Construire des séquences et séances de classe dans les différents domaines de l'école
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées
- Identifier les ressources permettant d'approfondir les contenus disciplinaires du domaine
- Utiliser les outils et ressources numériques pour enseigner et (faire)apprendre
- Travailler la polyvalence de l'école
- En S4, fournir des éléments méthodologiques pour préparer la troisième épreuve d'admissibilité du CRPE

Modalités de travail : Enseignements, travail coopératif en groupes de TP.

Les étudiant.es suivent obligatoirement les enseignements dans les 4 domaines sur les quatre semestres :

- domaine scientifique,
- domaine artistique,
- domaine sciences humaines,
- EPS

Domaine artistique : arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts

Objectifs et contenus :

- Appréhender les contenus d'enseignement de chaque discipline du domaine
- Connaître les textes institutionnels
- Connaître les didactiques spécifiques
- Appréhender les démarches pédagogiques et la conception de séquence permettant la pratique artistique
- Appréhender les méthodologies d'approche et d'analyse des œuvres

Domaine scientifique : Sciences et technologie

Objectifs et contenus :

- Approfondir les connaissances scientifiques et didactiques nécessaires à l'enseignement des sciences à l'école
- Connaître les programmes de l'école dans les disciplines concernées
- Appréhender les démarches spécifiques en enseignement des sciences à l'école

Domaine Temps et espace / Histoire-géographie

Objectifs et contenus :

- Appréhender les contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie
- Connaître les programmes de l'école dans les trois cycles de l'école primaire
- Appréhender les démarches spécifiques à chaque discipline du cycle 1 au cycle 3

Domaine : Education physique et sportive

Objectifs et contenus :

- Appréhender les démarches disciplinaires d'apprentissage des élèves en EPS
- Comprendre la continuité des apprentissages au fil des 3 cycles en EPS
- Appréhender la didactique propre à l'EPS
- Construire des séquences et séances de classe en EPS
- Identifier les ressources permettant d'approfondir les contenus disciplinaires de l'EPS
- Utiliser les outils et ressources numériques pour enseigner et (faire)apprendre

Evaluation du module sur les deux années :

- S1 : non évalué
- S2 : contrôle terminal écrit de 1h30 par domaine
- S3 : non évalué
- S4 : Simulation de l'épreuve du CRPE (intégration dans l'organisation d'un concours blanc en février-mars, sauf en EPS), choix d'un domaine sur les 3. En EPS : oral de type concours.

Les évaluations en S2 et en S4 porteront sur des analyses de séances/séquences de classe et/ou sur des constructions de séances/séquences et/ou sur des connaissances scientifiques disciplinaires, en fonction des domaines.

Module 2.5 : Langue vivante et sa didactique

En S1, S2, S3 et S4

Compétences : P1, P3, CC1, CC4, CC8, CC9

En S1 LV : Anglais et sa didactique (12h)

Objectif et contenus :

- Renforcement linguistique et introduction à la didactique des LVE
- Développement des compétences linguistiques et approfondissement des connaissances culturelles
- Entraînement aux cinq activités langagières
- Introduction à la didactique des langues

Evaluation :

- Contrôle continu : implication dans la mise en situation de la didactique de LVE
- Examen terminal : compréhension orale et production écrite niveau B2

En S2 LV : Anglais et sa didactique (12h)

Objectifs et contenus :

- Approfondissement de la didactique de la LVE
- Connaissance du CECRL, des programmes et des attentes institutionnelles
- Construction et mise en place des séances/séquences de LVE
- Utilisation de supports authentiques et d'activités adaptées à l'école
- Approfondissement des compétences linguistiques

Evaluation : Contrôle continu : implication dans la mise en situation de la didactique de LVE

En S3 LV : Anglais et sa didactique (12h)

Objectifs et contenus :

- Approfondissement de la didactique de la LVE
- Utilisation de supports et d'activités adaptés à l'école.
- Mise en place d'une approche réflexive de la didactique.
- Approfondissement des compétences linguistiques.

Evaluation : Contrôle continu de l'implication à l'oral dans la mise en situation didactique de LVE.

En S3, la note de langue vivante anglais est non compensable, conformément au règlement des études et aux demandes du ministère.

En S4 LV : Anglais et sa didactique (4h)

Objectifs et contenus :

- Approfondissement de la didactique de la LVE
- Approfondissement des compétences linguistiques
- Préparation de l'épreuve facultative du CRPE

Evaluation : non évalué en S4.

UE 3

Stage, réflexivité et initiation à la recherche

UE 3 : Stage, réflexivité et initiation à la recherche

C - L'enseignant.e, praticien.ne réflexif acteur de son développement professionnel

Objectifs de l'UE :

- ✓ Acquérir les compétences professionnelles du référentiel en fin de formation à un niveau suffisant
Exercer sa pratique professionnelle dans des environnements différents
- ✓ Prendre du recul par rapport à sa pratique professionnelle, être capable de l'analyser, développer sa réflexivité sur sa propre pratique
- ✓ Identifier des chantiers de travail pour améliorer sa pratique
- ✓ Mener un travail de recherche permettant d'approfondir un aspect de sa pratique professionnelle et sa réflexivité
- ✓ Développer ses savoirs à partir de son expérience
- ✓ Faire des liens entre les différents types de savoirs pour construire des compétences
- ✓ Se développer professionnellement
- ✓ Travailler en équipe

Compétences de l'UE :

Toutes les compétences professionnelles du référentiel sont travaillées dans cette UE :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC1. Faire partager les valeurs de la République

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier

L'étudiant ou l'étudiante :

- Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
- Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
- Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
- Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
- Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
- Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont données (auto-positionnement, entretiens)

Evaluation de l'UE :

Considérant qu'à la fin de l'année de M1 et de M2, les étudiant.es doivent montrer un niveau de maîtrise des compétences professionnelles suffisant pour respectivement, prendre des classes en responsabilité dans le cadre d'un contrat avec l'éducation nationale en M2, ou obtenir le master à la fin de l'année de M2, **les notes de stage en S2 et S4 sont non compensables.**

Module 3.1 : Accompagnement à l'entrée dans le métier

L'accompagnement des stages de M1 et de M2 se fait conformément à une charte éthique de l'accompagnement et sur des pratiques partagées entre l'Education nationale et l'Inspé de l'académie de Limoges.

Une continuité des apprentissages professionnels est assurée depuis le S1 jusqu'au S4 via l'utilisation d'outils communs en M1 et en M2, partagés par les formateurs et formatrices de l'Inspé et par les enseignant.es d'accueil de l'éducation nationale : enseignant.e.s maître-formateurs (EMF) et maîtres.ses d'accueil temporaire (MAT).

Le parcours personnalisé de professionnalisation (PPP) du premier degré constitue l'outil de base pour observer, mettre en œuvre et analyser la pratique professionnelle des étudiantes et étudiants au cours de la formation. Il compile l'ensemble des gestes professionnels à acquérir pendant les deux années de la formation. Les gestes professionnels attendus ou règles du métier concernent à la fois la préparation de la classe et les mises en œuvre avec les élèves. Le PPP est à la fois un outil d'observation et d'analyse des pratiques, donc un outil de formation, et un outil d'évaluation définissant les gestes à maîtriser à la fin de la formation.

Compétences travaillées : Toutes les compétences du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation

En M1, S1 et S2

Cours : Le stage de pratique accompagnée (72h) et son accompagnement (9h) en S1 et en S2

Objectifs du S1 et du S2 :

- Identifier les gestes professionnels dans la pratique des professeur.e.s des écoles d'accueil
- Commencer à acquérir les compétences professionnelles du métier de professeur.e des écoles (Cf. Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation)
- Commencer à concevoir et à mener des séances puis des séquences d'apprentissage, sous la supervision de l'enseignant.e d'accueil
- Inscrire la pratique dans le contexte de la classe
- Travailler avec des enseignant.es expert.es

Modalités du stage en S1 et en S2 :

Le stage de M1 a pour objectifs l'observation et la pratique accompagnée (SOPA). Il se déroule dans la classe d'un.e professeur.e des écoles EMF (enseignant.e maître formateur) ou MAT (maître.sse d'accueil temporaire) qui a pour mission de montrer une pratique et de fournir un accompagnement et des conseils individualisés.

- Dans la mesure du possible, les stages auront lieu dans 2 cycles différents de l'école primaire.
- Des binômes (voire trinômes) sont établis par lieu de stage.
- Au premier chef, l'accompagnement est effectué par l'enseignant.e de terrain qui accueille
- Les étudiant.es observent des séances dans la classe de l'enseignant.e d'accueil ; les entretiens d'explicitation de ses pratiques sont réguliers.
- Les étudiant.es observent les élèves et les pratiques de l'enseignant.e d'accueil à l'aide d'outils travaillés dans les enseignements de préparation du stage, au fil de son avancée dans la pratique professionnelle : par exemple grilles/modèles d'observation des élèves, grilles/modèles d'observation des pratiques enseignantes, particulièrement le PPP du 1^{er} degré.
- Les étudiant.es doivent construire, produire un cahier-journal tout au long du stage.

- Les étudiant.es commencent à s'exercer à la pratique enseignante. Ils débutent des premières mises en œuvre de séances dans la classe de l'enseignant.e d'accueil : il s'agit alors de concevoir des séances de classe et de les mettre en œuvre dans la classe, sous la supervision de l'enseignant.e d'accueil.

Les étudiantes et étudiants auront la possibilité d'effectuer le stage de S2 à l'étranger. Les possibilités et modalités seront présentées au début de l'année universitaire.

Modalités de la formation sur le site Inspé :

En S1 et en S2 sur le site de formation :

- Enseignements sur la connaissance des apprentissages des élèves et les programmes des différents cycles (maternelle, cycle 2, cycle 3) en S1 et en S2, en articulation avec l'UE 1 Formation transversale pour l'enseignement
- Préparation du stage : construction de séances et observation de séquences, prise de connaissance des outils de l'enseignant.e, y compris numériques
- Exploitation du stage

Evaluation du stage en M1 :

Evaluation en S1 :

- ❖ Sous la forme d'un écrit : Les étudiant.es présenteront des observations faites pendant le 1er stage de PA selon les indications qui seront données par leur formateur ou formatrice.
- ❖ Un bulletin d'accompagnement est établi par l'enseignant.e d'accueil, en fonction des niveaux de compétences attendus en fin de stage de PA1.

Evaluation en S2 :

- ❖ Un bulletin d'accompagnement est établi par l'enseignant.e d'accueil, en fonction des niveaux de compétences attendus en fin de 1^{ère} année, soit à la fin du stage de PA2.
- ❖ Une visite en classe formative/évaluative en S2 suivie d'un entretien effectué par le formateur ou la formatrice Inspé qui visite et assure seul.e l'évaluation notée. La personne qui évalue prend en compte les fiches d'évaluation des enseignant.es d'accueil. L'évaluation porte :
 1. sur la conception et le contenu disciplinaire de la fiche de préparation de la séance de classe observée
 2. sur l'observation de la mise en œuvre de cette séance dans la classe
 3. sur l'analyse de la séance menée lors de l'entretien qui suit l'observation de la séance.

Précision : la note de stage est non compensable en S2. L'étudiant ou l'étudiante doit montrer qu'il ou elle a déjà acquis les compétences professionnelles à un niveau suffisant pour pouvoir assumer la responsabilité d'une classe dès le début du S3.

En S2, si la note d'évaluation du stage est inférieure à 10/20, l'étudiant.e a droit à une deuxième session qui se fait sous la forme d'une deuxième visite.

En M2, S3 et S4

Cours : Le stage en responsabilité (ou de pratique accompagnée) et son accompagnement en S3 et en S4

Objectifs du S3 et du S4 :

- Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de professeur.e des écoles (Cf. Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation)

- Accompagner l'entrée en classe en responsabilité et l'acquisition des compétences professionnelles effectuée en parallèle pendant le stage
- Eclairer des problèmes de la pratique pédagogique par des apports théoriques
- Collaborer pour concevoir la classe
- Réfléchir de façon collaborative : s'appuyer sur les expériences de chacun.e
- Analyser des pratiques professionnelles pour améliorer les siennes propres
- Prendre du recul par rapport à ses pratiques professionnelles, les analyser pour mieux les comprendre et pour ensuite pouvoir les améliorer ; prendre en compte la dimension émotionnelle de la pratique
- Identifier des gestes professionnels à améliorer, des chantiers à travailler au fil de l'année
- Découvrir et expérimenter des environnements de cycle et de classe différents, les plus variés possible.

Modalités du stage en S3 et en S4 :

Deux statuts d'étudiant.es stagiaires coexistent, l'ensemble des étudiantes et étudiants suivant la même formation :

1 - Le stage se déroule dans le cadre d'un contrat d'1/3 temps de service dans l'Education nationale. L'étudiant.e a le **statut de contractuel.le alternant.e (CA) de l'éducation nationale**.

Le stage se déroule selon deux modalités :

- 1 jour filé, le jeudi, pendant les 36 semaines de classe. Cette première modalité a pour objectif d'expérimenter une pratique enseignante continue sur l'ensemble de l'année scolaire.
- et 4 périodes massées de 3 jours réparties sur les périodes 1 à 4. Cette seconde modalité de stage a pour objectif de découvrir une autre classe, si possible dans un autre cycle de l'école primaire.

Pendant le stage en responsabilité, un accompagnement et des conseils individualisés sont proposés tout au long de l'année :

- accompagnement par un.e professeur.e des écoles maître-formateur (PEMF) ET par un formateur ou une formatrice Inspé ;
- observation de séances par le PEMF dans la classe de l'étudiant.e et entretien réflexif d'explicitation des pratiques.

Pour plus de détails, voir l'annexe n° 4 : *Protocole d'accompagnement des M2 en CA*.

L'évaluation du stage est basée sur le référentiel de compétences partagé par tous et toutes et les outils d'observation et d'analyse construits par l'Inspé et l'Education nationale. Elle s'appuie sur les *Repères de progressivité* (cf. annexe n° 3) attendus aux différentes périodes de l'année de stage. L'évaluation est formalisée dans un bulletin d'accompagnement indiquant les réussites et les gestes à améliorer, les chantiers à travailler, donc l'évolution de l'étudiant.e tout au long de la formation. Le même bulletin d'accompagnement est renseigné lors de chaque visite.

Les CA pourront se voir proposer un suivi renforcé en cas de difficultés persistantes observées en classe par l'un ou l'autre de ses accompagnateurs ou accompagnatrices. Il prendra la forme d'une visite supplémentaire dans la classe d'exercice et/ou de séances de travail individualisées.

2 - Le stage se déroule dans la classe d'un professeur.e des écoles maître d'accueil (MAT) en **pratique accompagnée (SPA)**. Il se déroule selon les mêmes modalités calendaires que le stage des contractuel.les alternant.es. Les objectifs spécifiques de ce stage sont :

- l'observation de séances menées par la ou le MAT dans sa classe, en stage filé et pendant les périodes de stage massé. Cette phase sera forcément limitée dans le temps
- l'observation des élèves et des pratiques à l'aide d'outils utilisés tout au long du master pour analyser la pratique professionnelle : grilles/modèles d'observation des élèves

- l'exercice d'une pratique enseignante accompagnée : l'étudiant.e est amené.e à concevoir des séances et des séquences d'apprentissage et à les mettre en œuvre dans la classe de son enseignant.e d'accueil
- la mise en œuvre de séances sera suivie d'un temps d'autoanalyse réflexive ainsi que, le cas échéant, d'un entretien d'explicitation des pratiques pendant le stage filé et pendant l'une des périodes de stage massé
- la construction/production d'un cahier-journal tout au long du stage filé et des périodes de stage massé
- Progressivement, l'étudiant.e est amené.e à assumer l'ensemble des enseignements pendant une demi-journée puis une journée dans la classe de son enseignant.e d'accueil.

L'ensemble des *Demandes pour le stage de pratique accompagnée de M2* est détaillé dans le document présenté en annexe n° 5.

L'étudiant.e bénéficie d'un accompagnement personnalisé assuré par un formateur ou une formatrice de l'Inspé. Cet accompagnant.e vient visiter l'étudiant.e dans la classe de sa ou son MAT en S3 et en S4 : elle/il observera deux séances de classe et mènera des entretiens individualisés pendant le stage filé, ou bien lors d'une période de stage massé si nécessaire.

L'évaluation des étudiant.e.s en SPA se fait selon les mêmes principes et avec les mêmes outils que les étudiants en CA.

Modalités de la formation sur le site Inspé pour les CA, SOPA et PESA :

En S3 :

- 9 h TP d'échanges sur les pratiques : ces TP permettent de travailler sur la posture de l'enseignant.e, les gestes professionnels attendus en classe et les styles d'enseignement, à partir de captations effectuées dans des classes de professeur.e.s des écoles novices
- 19 h TD de formation sur des questions touchant des problèmes pratiques de classe. Les ateliers portent sur des thématiques susceptibles d'entraîner des difficultés dans les pratiques de classe des étudiant.es : gestion de la posture professionnelle (en relation avec le module 1.3 de l'UE1), gestion des classes à plusieurs niveaux, évaluation et travail sur l'erreur, gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers
- 6 heures d'Ateliers d'Analyse de Pratiques Professionnelles (AAPP) en groupe restreint. Il s'agit d'analyser des séances présentées par les membres du groupe au sein d'un protocole strict, annoncé au début de l'année. Les séances d'AAPP se font en groupes restreints de 10 à 12 étudiant.e.s, les groupes sont pérennes tout au long de l'année ainsi que les deux animateurs ou animatrices du groupe. Les groupes sont hétérogènes : ils réunissent des CA et des SOPA.

En S4 :

- 6 h TP d'échanges sur les pratiques ; les gestes professionnels travaillés s'inscrivent dans la suite du S3 et concernent plus particulièrement la mise en activité et les tâches effectuées par les élèves
- 16 h TD de formation sur des questions touchant des problèmes pratiques de classe. Les ateliers portent sur des thématiques susceptibles d'entraîner des difficultés dans les pratiques de classe des étudiant.es : réflexion sur les écrits des élèves et les écrits de l'enseignant.e, différenciation, gestion des élèves à BEP, y compris avec des outils numériques
- 6 heures d'AAPP en groupes restreints de 10 à 12 étudiant.es, les groupes sont pérennes tout au long de l'année ainsi que les deux animateurs ou animatrices du groupe (cf. en S3 juste au-dessus).

Evaluation du stage :

Evaluation du S3 : Rapport de stage. Il permettra d'explorer une thématique ou un problème qui interroge l'étudiant ou l'étudiante dans sa pratique de la classe en stage.

Evaluation en S4 : Une visite évaluative et formative effectuée par l'accompagnant.e Inspé pendant le stage en responsabilité (pour les contractuel.les) ou pendant le stage de pratique accompagnée. L'observation est suivie d'un entretien.

L'évaluation porte :

1. sur la conception des deux séances de classe observées et les outils de l'enseignant.e,
2. sur l'observation de la mise en œuvre de deux séances dans la classe et leur articulation
3. sur l'analyse des séances menées lors de l'entretien qui suit l'observation

Précision : la note de stage est non compensable en S4. L'étudiant ou l'étudiante doit montrer qu'il ou elle a déjà acquis les compétences du métier à un niveau suffisant à la fin du master.

En S4, si la note d'évaluation du stage est inférieure à 10/20, l'étudiant.e a droit à une deuxième session qui se fait sous la forme d'une deuxième visite.

Module 3.2 : Initiation à la recherche

Présentation générale : Former à et par la Recherche

Dans le dispositif de formation pensé par l'Inspé de l'académie de Limoges, l'initiation à la recherche constitue un temps fort de formation de compétences professionnelles. Deux objectifs prioritaires structurent ce module : d'une part l'acculturation des étudiants et étudiantes au monde de la recherche et à ses méthodes, et d'autre part l'exploration d'un problème professionnel grâce aux outils de la recherche. L'importance des méthodes de recherche et de leur validité est réelle pour la formation des enseignants et enseignantes. En effet, cette initiation aux méthodes vise à garantir la vigilance vis à vis des documents qui circulent dans le monde éducatif et les conclusions souvent hâtives tirées d'innovations locales ou régionales dont le contrôle reste améliorable.

L'initiation à la recherche constitue bien un premier pas dans la recherche pour les étudiants et étudiantes. Le module est conçu pour que ces derniers, mettent en pratique les outils et méthodes de la recherche sur une problématique particulière. Des enseignants et enseignantes experts et expertes des problématiques travaillées pourront encadrer et/ou participer aux séminaires mis en place.

Le module d'initiation à la recherche a également comme objectif prioritaire d'explorer un problème de la pratique. Dès les stages de pratique accompagnée du S1 et du S2, les étudiants et étudiantes seront invités à identifier et délimiter un problème de la pratique, qu'il s'agisse d'un problème précis de gestion de la classe ou bien d'un problème de mise en œuvre didactique de certains éléments du programme scolaire. Avec les outils de la recherche, ils et elles exploreront théoriquement ce problème pratique pour dégager une problématique. En deuxième année, la pratique régulière en stage permettra d'explorer les mises en œuvre pédagogiques ou didactiques de cette problématique pour aboutir à des résultats ayant une valeur scientifique et professionnelle. Le module d'initiation à la recherche s'inscrit donc résolument dans le cadre de la construction de compétences professionnelles par la recherche. La construction de ces compétences s'appuie ainsi véritablement sur les outils, les méthodes et les résultats des recherches. Le recours aux outils de la recherche permet de dépasser un simple recul sur la pratique qui n'aboutirait qu'à une construction fragile de compétences. De plus, il s'agit ici d'affirmer la construction de compétences étayée sur des résultats de la recherche en train de se faire.

Enfin, l'initiation à la recherche pourrait se résumer par la citation suivante de Pierre Joliot (Professeur au Collège de France et membre de l'Académie des sciences de France et des États-Unis) :

La recherche doit avant tout être un jeu et un plaisir. (...) J'ai appris que les obstacles ne se franchissent pas en force mais au contraire en contournant les difficultés, en essayant de multiples voies d'approche et en faisant preuve du maximum de fantaisie, en d'autres termes, en « jouant » avec le problème posé. (Pierre Joliot. La recherche passionnément. Paris : Odile Jacob. 2001. p. 21)

Cadrage de l'initiation à la recherche et modalités de travail

Afin de rendre le travail de recherche et de réflexion à la fois plus aisé et plus formateur, une organisation sur les deux années du master est prévue. Cette organisation est prévue de manière à faciliter la tâche de l'étudiant.e, et non à l'alourdir. L'initiation à la recherche s'articule de manière logique sur les deux années du Master et doit permettre la rédaction d'un Travail encadré de recherche (TER), mémoire de recherche à visée professionnalisante au terme de l'année de M2.

La première année est consacrée à l'entrée dans une démarche de recherche, à l'élaboration d'une problématique de recherche appuyée sur des situations concrètes d'enseignement/apprentissage.

- ✓ Pour ce faire, des cours de méthodologie de la recherche et des interventions sur les ressources à la disposition des étudiantes et étudiants sont proposés au tout début de l'année, dès le semestre 1.

- ✓ Les séminaires de recherche vont ensuite structurer l'avancée du travail d'initiation à la recherche dès le S1, pendant le S2 et le S3, pour se terminer pendant le S4.

Chaque séminaire est inscrit dans une discipline, un champ disciplinaire de l'école primaire ou bien en formation transversale. Il est dirigé par un formateur ou une formatrice de l'un ou l'autre des trois sites de l'Inspé. D'autres formateurs ou formatrices de terrain ou de l'Inspé pourront intervenir ponctuellement dans le séminaire.

Il est centré sur une thématique particulière. **La liste des thématiques proposées aux étudiant.e.s de M1 sera établie et diffusée dès la rentrée.**

Les séminaires regroupent un nombre limité d'étudiant.e.s en M1, 8 en 2022-2023. Ils sont intersites, ils regroupent des étudiantes et étudiants des trois sites de l'Inspé. Ils ont lieu à distance. Les inscrites et inscrits dans un séminaire de recherche en M1 le continuent en M2.

Les étudiantes et étudiants devront s'inscrire dans l'un des 1 séminaires proposés en M1 via Moodle.

Compétences travaillées, au minimum : CC2, CC7, CC8, CC9 et CC14

Master 1 : Travail encadré d'Initiation à la recherche (TEIR)

Semestre 1

Mots clés : Méthodologie de la recherche ; bibliographie ; référence scientifique ; problématique

Objectifs de l'enseignement :

- Identifier l'information scientifique et connaître ses modalités de production et de diffusion ;
- Faire une recherche bibliographique scientifique de façon autonome ;
- Lire et synthétiser un texte scientifique ;
- Envisager une ou deux méthodologies en la/les justifiant par rapport au sujet de recherche ;
- Savoir utiliser un logiciel de référencement de la bibliographie (ex : Zotero).

Descriptif explicite de l'enseignement :

- Découverte des méthodologies de la recherche et des outils bibliographiques :
- Apprendre à :
 - Identifier l'information scientifique ;
 - Résumer et commenter une référence ;
 - Préciser la démarche suivie pour l'étude bibliographique ;
 - Confronter les lectures d'un point de vue des méthodologies utilisées et résultats obtenus en se positionnant pour aller vers une problématique choisie et une méthodologie spécifique ;
 - Aboutir à une problématique en lien avec le cadre théorique (fin S1 ou début S2).

Modalités :

- 4 heures de cours sur la méthodologie de la recherche en éducation et 4 heures sur les outils et les ressources à disposition
- 4 heures de séminaire de recherche.

Évaluation du S1 :

Une bibliographie commentée comprenant le résumé et un commentaire de chaque référence – il s'agira de dire en quoi la référence est intéressante par rapport à la thématique. La bibliographie comprendra une dizaine d'articles ou de chapitres d'ouvrages et occasionnellement des ouvrages.

Cet écrit intégrera une conclusion qui synthétisera les idées les plus importantes et les mettra en lien avec des situations de terrain.

Semestre 2

Mots clés : Méthodologie de la recherche ; bibliographie ; problématique ; situations scolaires.

Objectifs de l'enseignement :

- Croiser des textes scientifiques (convergents, divergents, complémentaires) ;
- Choisir une méthodologie et l'argumenter ;
- Elaborer et écrire un protocole de recherche ;
- Illustrer avec des situations en lien avec le terrain ;
- Présenter sa recherche d'une manière synthétique et argumentée.

Descriptif explicite de l'enseignement :

- Détermination de la problématique précise du sujet (début du S2) ;
- Reprendre la bibliographie, faire un état de l'art, choisir un cadre théorique, préciser le positionnement des différents auteurs par rapport au sujet, comment se situent-ils ?
- Projection et justification de la méthodologie envisagée ;
- Identification et observation, sur le terrain, de situations en lien avec la problématique de recherche (éventuelle première collecte de données articulée avec le SOPA) ;
- Définition du protocole de recherche - protocole d'observation, expérimental, pédagogique.

Modalités : 6 heures de séminaire de recherche

Évaluation du S2 :

L'évaluation de l'initiation de la recherche en S2 sous la forme d'un TEIR et de sa soutenance :

- La rédaction d'un TEIR (travail encadré d'initiation à la recherche) : document rédigé présentant une synthèse de la littérature étudiée sur le sujet, la problématique, la méthodologie envisagée et la bibliographie augmentée. La problématique devra faire référence à des situations de classe. L'écrit fera entre 15 et 20 pages et utilisera la feuille de style de l'Inspé. Ce TEIR doit être pensé comme une première version de la partie théorique du mémoire de M2.
- La présentation orale du TEIR se fera devant les membres du séminaire : 10 minutes de présentation intégrant l'utilisation d'un support numérique et 10 minutes d'échange.

Master 2 : Travail encadré de recherche (TER)

En 2022-2023, les M2 en CA et SPA devront **rendre leur mémoire en février 2023**. La soutenance se déroulera en mai, elle a vocation à préparer en partie l'épreuve d'oral 2.

Semestre 3

Mots clés : Méthodologie de la recherche ; problématique ; situations scolaires ; protocole de recherche ; résultats de recherche.

Objectifs de l'enseignement :

- Organiser sa pensée ;
- Confronter un recueil de données au projet initialement conçu ;
- Adopter une démarche progressive et cohérente dans la présentation des étapes de la recherche.

Descriptif explicite de l'enseignement :

Mise en forme des premières étapes de la recherche : présentation finalisée de l'état de l'art, description concrète du cadre théorique et de la méthodologie retenus, du protocole déployé et des expérimentations menées, présentation des résultats obtenus et ébauche d'analyse.

Modalités : 6 heures de séminaire de recherche

Évaluation du S3 :

Le rapport d'étape sera **à rendre pour le mercredi 07 décembre 2022**. Il comprendra le rappel de la problématique, les choix pédagogiques expérimentés sur le terrain, les choix méthodologiques pour mener la recherche et les premiers résultats. Il présentera une ébauche de plan de l'écrit de recherche.

Semestre 4

Mots clés : Méthodologie de la recherche ; résultats de recherche ; lien recherche et terrain.

Objectifs de l'enseignement :

- Analyser, interpréter et discuter scientifiquement les données recueillies ;
- Finaliser un écrit présentant les résultats de la recherche (rédiger en recourant à des modalités d'expression scientifique, sans dogmatisme) ;
- Présenter oralement le travail de recherche et le défendre :
 - Tirer profit du temps long pour revenir sur le protocole initial et donc éclairer sa pratique à partir d'une réflexion théorique ;
 - Remettre (éventuellement) en question ses certitudes initiales et ses méthodes de réflexion et connaître les limites de la recherche menée ;
 - Formuler avec clarté les éléments d'interface entre une réflexion théorique sur le long terme et la résolution de problèmes concrets et envisager la portée de la recherche menée ;
 - Elargir la recherche à d'autres questions reliées au métier et réinvestir les acquis de formation initiale dans la résolution ou l'appréhension de problématiques nouvelles (en lien avec l'oral 2 du concours de recrutement) ;
 - Adopter une attitude scientifique à l'oral (posture critique, modalité d'expression non dogmatique, attitude honnête et de maîtrise face aux questions...).

Descriptif explicite de l'enseignement :

- Accompagnement de l'élaboration du TER et préparation de sa soutenance ;
- Lien entre l'analyse des résultats et le terrain ;
- Analyse critique des résultats obtenus (ce à quoi on s'attendait, ce qui contredit les hypothèses, pourquoi...) sans oublier de préciser les limites de la méthodologie, les biais liés à la collecte de données ou au contexte ou encore la représentativité de l'échantillon, les faiblesses de l'étude menée et les éventuels recours ou remédiations qu'on proposerait.

Modalités : 6 heures de séminaire de recherche

Evaluation du S4 :

Comme à la fin du S2, l'évaluation se fait selon deux modalités :

- Rédaction et rendu d'un Travail encadré de recherche (TER) présentant des éléments théoriques, méthodologiques et les résultats de la recherche, devant un jury composé de deux personnes. Cet écrit est un mémoire de recherche qui comprendra entre 30 et 50 pages.
 - Le **TER sera à rendre en février 2023**.
- Présentation orale de ce travail de recherche et sa défense.
 - Les **soutenances** auront lieu **en mai 2023**.

Ressources pour la recherche :

Les personnes ressources :

Les étudiantes et étudiants ne sont pas seul.e.s pour mener à bien ce travail. D'une part, une habitude de collaboration sera mise en place avec les pairs au sein du séminaire de recherche. D'autre part, et conformément aux textes, « pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficie de l'encadrement pédagogique d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain ». La jonction terrain-recherche apparaît clairement. Par conséquent, plusieurs personnes ressources, ayant chacune des missions clairement définies, sont susceptibles d'accompagner l'étudiant.e dans son initiation à la recherche et dans sa réflexion sur sa pratique.

- **En M1, l'animateur ou l'animatrice de votre séminaire de recherche** vous accompagnera pendant toute la durée du travail d'initiation à la recherche en M1 puis en M2. Il ou elle orientera l'avancée du travail étape après étape.
- **En M2 (suite du travail engagé en M1), votre accompagnateur ou accompagnatrice de recherche** : Il ou elle a été choisi parmi les formateurs et formatrices de l'INSPÉ souhaitant encadrer des étudiant.e.s dans leur initiation à la recherche. Il ou elle vous accompagne dans les différentes étapes de votre initiation.
- **Le pôle d'ingénierie pédagogique de l'Inspé** qui peut vous apporter de l'aide dans le domaine de la vidéo-formation, ou plus généralement dans le numérique éducatif.
- **Les DEA (directeur et directrices d'école d'application) et EMF (enseignant.e.s-maîtres.ses formateurs ou formatrices)** : Vous devez savoir tirer profit de leur expertise professionnelle, reconnue par l'institution.
- **Le tuteur ou la tutrice « de terrain »** : Il ou elle est un.e enseignant.e expérimenté.e reconnu.e pour ses compétences didactiques et pédagogiques, son engagement dans le système éducatif et est proposé.e par les corps d'inspection. Des discussions concernant la pratique nourrissent la réflexion engagée dans le travail d'initiation à la recherche ; l'étudiant.e peut également lui faire part de ses lectures théoriques.
- **Les personnels de la médiathèque de l'Inspé et du SCD en général** : ils vous guident dans vos recherches dans les fonds documentaires ainsi que dans les bases de données bibliographiques.
- **Certains personnels de l'inspection académique et du rectorat** (inspecteurs et inspectrices de l'Education Nationale, conseillères et conseillers pédagogiques de circonscription...)

Quoi qu'il en soit, vous restez les seuls maîtres et maîtresses de vos travaux. C'est à vous d'avancer, de solliciter telle ou telle autre personne au moment où vous en avez besoin. Vous devez progressivement gagner en autonomie mais vous devez aussi savoir vous appuyer sur les forces disponibles.

Table des annexes

Annexe n° 1 : Règlement des études de l'Inspé

Annexe n° 2 : Documents pour le module Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs

Annexe n° 3 : Repères de progressivité

Annexe n° 4 : Protocole d'accompagnement des M2 en CA

Annexe n° 5 : Demandes pour le SPA des M2

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Inspé de l'académie de Limoges – Université de Limoges

Année universitaire 2022-2023

- Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Limoges au sein de l'université de Limoges,
- Vu l'arrêté du 3 août 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Limoges au sein de l'université de Limoges
- Vu les dispositions de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » portant sur la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) ;
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le Règlement général des études de l'Université de Limoges,

Les modalités arrêtées dans le présent règlement s'appliquent au master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) et aux diplômes universitaires associés, pour l'année universitaire 2021-2022.

Des dispositions particulières s'appliquent à l'Initiation aux Métiers de l'Enseignement dans le Système Éducatif Français (iMEEF) dispensée par l'Inspé de l'académie de Limoges et aux diplômes universitaires portés par l'Inspé de l'académie de Limoges.

1. ORGANISATION GENERALE

Le master MEEF comporte 4 mentions :

- Mention 1 : « premier degré »
- Mention 2 : « second degré »
- Mention 3 : « Encadrement éducatif »
- Mention 4 : « Pratiques et Ingénierie de la Formation » (P.I.F.)

L'architecture des études en master MEEF est fondée sur deux années par mention ou parcours de mention, organisées sur quatre semestres, correspondant à 120 crédits, conduisant au diplôme de Master, à l'exception de la mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » (P.I.F.), organisée sur deux semestres (année de master 2).

L'année universitaire se compose de deux semestres d'enseignement, de périodes de stages et de deux sessions d'examens.

Chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE). Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS) représentant le volume de travail nécessaire à son obtention. Les UE sont constituées d'une ou plusieurs matières, elle(s)-même(s) affectée(s) d'un coefficient. Les UE comme les matières sont définies par un code informatique (voir structure des enseignements mise en ligne sur le site de l'Inspé de l'académie de Limoges).

2. CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

2.1 Présentation générale

Pour chaque semestre, les connaissances et compétences des étudiants dans les différentes matières sont appréciées :

- soit par un examen terminal (écrit et/ou oral) et un contrôle continu ;
- soit uniquement par un examen terminal (écrit et/ou oral) ;
- soit uniquement par un contrôle continu.

La 1^{ère} session d'examens a lieu durant le mois de janvier pour les semestres impairs (ou fin décembre dans le cas d'examens anticipés), en mai/juin pour les semestres pairs. Pour des questions d'organisation pédagogique des parcours, certains examens pourraient être anticipés sur les semaines 49 et 50 (du 05 au 16 décembre 2022).

La 2^{ème} session d'examens a lieu en juin-juillet pour les semestres impairs et pairs.

Les deux sessions sont espacées de deux semaines au moins.

Les règles de calcul des résultats et les modalités précisées ci-dessous sont gérées informatiquement par le logiciel APOGEE.

Il est prévu, dans les MCCC, une deuxième session pour chaque UE (à l'exception des maquettes MEEF 4).

2.2 Régime d'études

Le régime d'études est l'ensemble des règles liées à l'organisation des enseignements et des examens, et qui s'imposent à l'étudiant ; il précise les exigences relatives à l'assiduité aux cours et aux modalités de contrôle des connaissances et compétences.

Le régime d'études est choisi par l'étudiant en début d'année universitaire par son **inscription pédagogique**, qui vaut inscription aux examens.

- Le **régime général** : pour les étudiants assidus, qui doivent assister aux cours magistraux (CM), aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP). Dans le cadre de ce régime, l'évaluation est faite par des contrôles continus réguliers, garants d'une acquisition progressive des savoirs et compétences, et/ou des contrôles terminaux.
- Le **régime spécial** : pour les étudiants qui justifierait de leur impossibilité de suivre cours, travaux dirigés. Le règlement des études de l'université de Limoges précise les conditions d'éligibilité des étudiants pour le régime spécial, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations et aux articles L 611-9 et L 611-11 du code de l'éducation. Les étudiants sont de ce fait dispensés d'assiduité, sauf pour les travaux pratiques, et ne sont évalués que par les contrôles terminaux

placés pendant les sessions d'examens.

Les étudiants boursiers (soumis à une obligation d'assiduité) et les étudiants contractuels-alternants ne peuvent prétendre au régime spécial. Plus généralement, le régime spécial n'est pas de droit ; il est soumis à l'accord du responsable de formation et de la direction de l'Inspé de l'académie de Limoges.

2.3 Mécanismes de compensation et capitalisation

Pour les mentions 1, 2 et 3, la compensation s'effectue :

- entre les éléments d'une UE, sauf pour le stage du S2 et du S4 dans l'UE 3 et pour la langue vivante au S4 pour les mentions 1, 2 et 3 qui, quand la note est inférieure à 10/20, ne peuvent être compensés ;
- entre les UE d'un même semestre, sauf pour l'UE 2 et pour les notes de stage du S2 et du S4, et pour la langue vivante au S4 des mentions 1, 2 et 3 qui, quand la note est inférieure à 10/20, ne peuvent être compensés ;
- entre deux semestres consécutifs correspondant à la même année universitaire, en respectant les règles précédentes.

Le seuil de 7/20 s'applique au niveau des UE et bloque la compensation (voir paragraphe 3).

Pour la mention 4 :

- Il n'y a pas de compensation entre UE, ni au sein d'un semestre ni à l'année.
- une note de recherche au S4 inférieure à 8 ne peut pas être compensée.

La **capitalisation** s'effectue :

- au niveau des UE : une UE acquise l'est définitivement. Elle est capitalisable sous forme de crédits ECTS ; elle ne peut être repassée.
- au niveau des matières : les notes supérieures ou égales à 10/20 sont acquises et reportées à la seconde session de l'année universitaire concernée lorsque l'UE n'est pas obtenue lors de la première session, et d'une année universitaire à l'autre. Cela ne concerne qu'une même année du diplôme.

La validation du stage du S2 et du S4 et de la langue vivante au S4 pour les mentions 1, 2 et 3 du master MEEF est obligatoire pour l'obtention du diplôme : la note obtenue n'est jamais compensable.

2.4 Anonymat des copies

Les copies des épreuves terminales ou d'examens ponctuels sont anonymes. L'anonymat est levé par le personnel de la scolarité.

2.5 Jurys

Les jurys de parcours et de diplôme sont composés des correcteurs et examinateurs intervenant dans le parcours ou le diplôme, et placés sous la responsabilité d'un président et d'un vice-président désignés par arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges. Les jurys peuvent attribuer des points, dits « points de jurys », aux UE ou à la moyenne générale du semestre ou de l'année. Ces points de jurys sont accordés pendant les délibérations en regard des résultats de l'étudiant et de son implication dans la formation (stage y compris).

Les jurys peuvent, lorsque c'est opportun, lever le seuil de 7/20 à l'UE.

3. ADMISSION A LA MATIERE, AUX UE, AU SEMESTRE, A L'ANNEE, AU DIPLOME

3.1 Admission à la matière

Une matière est acquise dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20, et ce jusqu'à la seconde session lorsque l'UE n'est pas obtenue lors de la première session. La capitalisation des matières, lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20, est acquise d'une année universitaire à l'autre.

La note de zéro ne constitue pas une note éliminatoire.

3.2 Admission à l'UE

Une UE est acquise définitivement dès lors que la moyenne générale des matières qui la composent, affectées de leurs coefficients, est supérieure ou égale à 10/20, dans le respect des règles de compensation (voir paragraphe 2.3).

3.3 Admission au semestre

Un semestre est définitivement acquis et validé :

- si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE composant le semestre, dans le respect des règles de compensation (voir paragraphe 2.3) ;
- ou par compensation entre les UE composant le semestre, dans le respect des règles de compensation (voir paragraphe 2.3).

L'admission au semestre ne pourra être prononcée que si l'étudiant s'est **effectivement présenté aux évaluations de toutes les matières des UE composant le diplôme.**

Un semestre validé vaut **30 crédits ECTS.**

La validation du semestre par compensation a lieu sauf en cas de seuil bloquant et dans le respect des règles de compensation (voir paragraphe 2.3). Il y a seuil bloquant si l'étudiant a obtenu une note **strictement inférieure à 07/20** à une des UE au moins.

3.4 Admission à l'année

L'année est validée :

- si l'étudiant a obtenu une note **supérieure ou égale à 10/20** à chaque semestre composant l'année,
- ou par compensation entre les semestres composant l'année, dans le respect des règles de compensation (voir paragraphe 2.3).

La validation de l'année par compensation entre les semestres a lieu sauf en cas de seuil bloquant et dans le respect des règles de compensation (voir paragraphe 2.3).

N.B. : L'engagement étudiant pourra être pris en compte pour l'octroi d'un bonus, décidé lors du jury de parcours, selon les modalités définies par l'Université de Limoges.

3.5 Admission au diplôme

L'admission au diplôme ne pourra être prononcée que si l'étudiant a effectivement :

- **validé tous les semestres composant le diplôme ;**
- **effectué les stages prévus ;**

- **rendu et soutenu son travail de recherche ;**

faute de quoi le mécanisme de compensation ne s'appliquera pas.

La validation du diplôme par compensation entre les semestres a lieu sauf en cas de seuil bloquant et dans le respect des règles de compensation (voir paragraphe 2.3).

3.6 Absences

L'assistance aux cours (CM, TD, TP) est **obligatoire** pour tous les étudiants inscrits sous le régime du contrôle continu.

L'absence à un examen en contrôle continu ou terminal, même justifiée, **ne pourra être rattrapée que dans le cadre de la seconde session. L'étudiant sera déclaré « défaillant » lors des résultats de la première session.**

Dans le cas des **étudiants soumis à l'obligation d'assiduité**, des autorisations d'absence ne peuvent être accordées qu'exceptionnellement, sur demande motivée adressée à la direction adjointe (inspe-direction-stagiaires@unilim.fr) et selon le protocole rappelé sur le site internet de l'Inspé de l'académie de Limoges, dans la rubrique « documents ».

4. ADMISSION AU NIVEAU SUPERIEUR -REDOUBLEMENT

4.1 De licence en master MEEF 1^{ère} année

Les trois mentions du master MEEF sont soumises à des capacités d'accueil en 1^{ère} année, et la 4^e mention pour la 2^e année, approuvées par le conseil d'administration de l'Université de Limoges le 17 décembre 2021.

Les étudiants titulaires d'une licence générale peuvent être admis en 1^{ère} année du master MEEF, en fonction de leur domaine de formation et de la capacité d'accueil du parcours correspondant.

L'admission est prononcée par une commission mandatée par le conseil d'institut et dont la composition fait l'objet d'un arrêté de la présidence de l'université de Limoges.

Un étudiant ayant validé au moins **168 crédits** de son parcours en licence pourra passer en 1^{ère} année de master, après avis de la commission d'admission. Il lui appartiendra néanmoins de valider, parallèlement au master, les UE manquantes de licence, et ce avant la fin du master 1, faute de quoi le master 1 ne pourra être validé.

4.2 Entrée en master MEEF 2^e année

L'accès au master 2 est subordonné à l'obtention du master 1 mention MEEF ou du master 1 d'un autre master sous certaines conditions ou à l'obtention d'un diplôme équivalent.

Des admissions conditionnelles sont possibles si l'étudiant a validé 54 ECTS en M1.

Pour la mention « premier degré », l'étudiant peut être admis en 2^{ème} année sur un autre site départemental.

Les étudiants titulaires d'une maîtrise ou ayant obtenu une 1^{ère} année de master peuvent être admis dans la mention 4 « Pratiques et Ingénierie de la Formation », en fonction de la capacité d'accueil et sur avis de la commission d'admission.

L'accès en 2^e année de Master peut se faire à l'issue d'une V.A.P.

4.3 Redoublement

Le redoublement n'est en aucun cas de droit.

Pour ce qui concerne la mention « premier degré », s'il est accordé, il ne l'est pas nécessairement sur le même site départemental.

L'étudiant concerné est proposé au redoublement sur délibération de la commission pédagogique d'admission du parcours et après avis du jury de délibération du master.

5. ÉQUIVALENCES

La demande d'équivalences pour une ou plusieurs matières est à formuler auprès du service de la scolarité de l'Inspé de l'académie de Limoges avec une lettre de motivation indiquant les équivalences demandées et en joignant les relevés de notes et/ou autres justificatifs demandés par le responsable de formation.

La décision d'équivalence est prononcée par une commission réunissant a minima le responsable de mention et le responsable de formation ou le responsable de site concerné.

L'équivalence peut être assortie d'une dispense d'assiduité, sauf dans le cas de la langue vivante pour la mention « premier degré ».

6. TRAVAUX DE RECHERCHE

6.1 Dépôt du sujet

Le sujet du travail de recherche (mémoire ou article selon le cas) devra être déposé sur la plate-forme pédagogique Moodle, selon les modalités communiquées par les responsables de formation en accord avec la direction-adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges en charge de la recherche.

6.2 Modalités de soutenance

Les travaux de recherche correspondant à des UE de master 1 doivent être soutenus avant la date d'inscription en master 2. Ceux de master 2 doivent être impérativement soutenus avant le 30 septembre de l'année en cours.

Les travaux de recherche de master 1 sont soutenus, selon les parcours ou mentions, devant un jury composé d'**au moins deux enseignants**.

Le mémoire de recherche devra être déposé sur la plate-forme pédagogique Moodle, selon les modalités communiquées par les responsables de formation en accord avec la direction-adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges en charge de la recherche.

Les travaux de recherche de master 2 sont soutenus devant un jury composé d'**au moins un enseignant-chercheur ou un enseignant docteur et un enseignant non nécessairement docteur**.

Les soutenances de Master 1 et Master 2 sont publiques et font l'objet d'une communication préalable par voie d'affichage portant le nom du candidat, le sujet du mémoire, la composition du jury, le lieu (n° de salle) et la date de soutenance. **Le délai de publication est fixé à 15 jours ouvrables** au moins avant la date de soutenance prévue.

7. EXAMENS – RESULTATS

7.1 Déroulement des examens et documents autorisés (en application du règlement général des études de l'Université de Limoges)

Seuls sont autorisés les documents **expressément indiqués sur les sujets d'examens et/ou dans les**

modalités particulières de contrôle des connaissances et de compétences.

Par défaut, toute épreuve écrite exclut l'usage de documents, dictionnaires, notes manuscrites ou calculatrices, téléphones portables ou objets connectés.

Les candidats aux examens sont invités à respecter scrupuleusement ces consignes ainsi que celles concernant l'installation dans les salles d'examen et le déroulement des épreuves, faute de quoi ils s'exposeraient à une sanction pour fraude ou tentative de fraude devant les instances disciplinaires de l'Université de Limoges.

7.2 Proclamation des résultats

Les résultats d'admission à chaque session ne sauraient être publiés ou communiqués avant la tenue de la délibération de jury de diplôme, susceptible d'ajouter des points de jury aux UE, semestre, année.

La proclamation des résultats est effectuée par voie d'affichage à l'Inspé de l'académie de Limoges. Les résultats individuels sont également accessibles sur l'ENT.

Dans les jours suivant la délibération de diplôme, un relevé de notes tenant lieu d'attestation de résultats est adressé à chaque étudiant inscrit aux examens.

7.3 Mentions

Une mention à l'année est attribuée, calculée sur 20 selon le barème suivant :

- **note $\geq 10/20$ = mention passable ;**
- **note $\geq 12/20$ = mention assez bien ;**
- **note $\geq 14/20$ = mention bien ;**
- **note $\geq 16/20$ = mention très bien.**

8. VOIES ET DELAIS DE RECOURS APPLICABLES A L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Un étudiant estimant devoir contester la décision de l'administration peut former :

- soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

Mme La Présidente de l'université de Limoges, Hôtel de l'Université
33, rue Fr. Mitterrand, BP 23204
87032 LIMOGES cedex 01.

- soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, l'étudiant dispose à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Annexe n° 2 : Documents pour le module Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs

Module Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs Semestre 3 : Attendus et modalités d'évaluation

Dossier écrit collectif à remettre au référent, à la référente Inspé du projet

Ce dossier comprendra la page de garde fournie ainsi que les différents axes exposés ci-dessous.
La présentation de ce contenu est laissée libre.

Axe 1 : présentation du partenaire

Forme juridique ; secteur(s) d'activités ; historique ; organigramme ; budget ; missions ; activités...

Axe 2 : présentation du contexte de la classe et de l'école

Axe 3 : liens avec les programmes de l'école

Enseignement(s)/domaine(s) ; thème/sous-domaine ; attendus de fin de cycle ; connaissances et compétences associées ; socle commun de connaissances, de compétences et de culture (nom des domaines avec les compétences travaillées)

Axe 4 : conception de la séquence

Objectifs ; enjeux ; prérequis des élèves ; obstacles prévisibles ; évaluations envisagées...

Plan de la séquence à développer ; par exemple en s'inspirant de la forme suivante :

N° de séance	Titre des séances	Type	Objectif d'apprentissage	Matériel	Vocabulaire apporté	Durée
--------------	-------------------	------	--------------------------	----------	---------------------	-------

Axe 5 : organisation

Modalités de travail collaboratif au sein du groupe d'étudiantes et d'étudiants.

Répartition des tâches (entre les membres du groupe : classe, partenaire).

Programmation du projet (échéancier, rétroplanning).

Module Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires extérieurs

Semestre 3 : Attendus et modalités d'évaluation

Dossier à rendre par groupe

Intitulé du projet :

Domaine(s) :

Cycle(s) :

Classe(s) :

Ecole :

Etudiantes et étudiants participants :

Nom du formateur ou de la formatrice Inspé référent :

Nom de l'enseignant.e maître formateur (EMF) :

Raison sociale du partenaire extérieur :

Coordonnées (adresse, téléphone, courriel, site internet, réseau social...) :

Responsable de la structure :

Référent.e du projet au sein de la structure :

Description synthétique du projet :

Module Parcours et projets pédagogiques avec des partenaires

Semestre 4 : Evaluation – Oral collectif

PRESENTATION ORALE : 30-35 min de présentation + 30 min d'entretien

- Présentation du projet en intégrant une analyse critique
- L'oral collectif se fera avec un support numérique
- Le temps de parole devra être équitablement réparti au sein du groupe
- La présentation orale, devant l'ensemble des groupes et des référent.e.s, sera prolongée par un entretien

MAÎTRISE DE L'EXPRESSION ORALE

- S'exprimer en utilisant les langages du corps et de la voix (voix audible, mots articulés, nuance de ton/volume, l'espace investi, regard mobile)
- Adapter son langage à son auditoire (vocabulaire précis et varié, syntaxe claire, termes spécifiques maîtrisés et utilisés efficacement, utilisation maîtrisée du lexique disciplinaire)
- S'exprimer à l'oral de manière continue et respecter le temps imparti (aisance sur l'expression de façon continue, sans réciter son discours)
- S'exprimer à l'oral en interaction, exercer son esprit critique avec réflexion (répondre aux questions de façon constructive, argumenter, exposer son avis et le justifier)

MAÎTRISE DU PROJET PRÉSENTÉ

- Présentation du projet dans son intégralité (acteurs, enjeux...) et cohérence de ce dernier
- Références à des actions, temps forts mobilisés dans le projet, capacité à situer le projet dans son contexte
- Traces du réalisé au niveau des élèves, difficultés rencontrées et réussites des élèves.
- Capacité à raisonner et justifier une démarche et les choix effectués
- Variété et cohérence des supports utilisés durant la prestation orale (outils numériques, maquette, documents...)

ANALYSE

- Intérêt du projet, retour sur les enjeux didactiques et pédagogiques, plus-value du travail en partenariat
- Comparaison du réalisé avec le prévisionnel
- Obstacles rencontrés
- Auto-analyse de leur travail par le groupe d'étudiant.e.s.

RÉFÉRENTIEL METIER

REPÈRES DE PROGRESSIVITÉ DANS L'EXERCICE DE LA CLASSE

RÉFÉRENTIEL METIER

REPÈRES DE PROGRESSIVITÉ DANS L'EXERCICE DE LA CLASSE

L'exercice du métier prend en compte et respecte les textes en vigueur, les programmes de l'École Primaire et les compétences du socle commun de connaissances et de compétences (textes en vigueur disponibles sur Éduscol).

Ce document est conçu comme un outil à destination des PE stagiaires (PESA), des tuteurs (EMF ou ESPE), des formateurs du 1^{er} degré et des IEN dans le cadre de l'entrée dans le métier de Professeur d'école, particulièrement pour l'année de stage avant la titularisation. Les principales composantes du métier relevant de l'exercice en classe sont rubriquées en lien avec les observables qui figurent sur les bulletins de suivi et sont déclinées selon une progressivité par période scolaire. Cela constitue de fait un **référentiel des attendus** qui doivent se construire, se structurer puis se stabiliser durablement avant la fin de l'année scolaire. Ce référentiel ne se substitue pas à la liste des compétences que les **professeurs d'école** doivent maîtriser (Cf. BOEN du 25 juillet 2013) mais vient le compléter.

NB : Il ne s'agit pas de paliers à atteindre par période scolaire, mais de repères à développer au fur et à mesure de l'année scolaire, avec la possibilité de les anticiper en fonction du parcours de chacun.

Composantes dans l'exercice de classe	Descriptif
<u>Organisation générale</u>	Cela renvoie essentiellement à l' aménagement de la classe (prise en compte de l'espace-classe, des lieux satellites, de la mise en valeur de ces espaces au service des apprentissages) ainsi qu'à l' organisation du temps (emploi du temps, déroulement des apprentissages, alternance et rythme des activités, équilibre et / ou articulation entre les différents temps de l'élève, ...). NB : Pour ceux qui enseignent en maternelle et ont à travailler avec un(e) ATSEM, prévoir la place et le rôle de l'ATSEM dans la classe et les consignes à partager avec lui/elle
<u>Conception des apprentissages</u> - Programmation / séquences - séances - Maîtrise des savoirs disciplinaires	Cela concerne les outils du maître attestant d'une réflexion pédagogique en lien et en respect des programmes, la déclinaison opérationnelle qui en est faite avec le souci de garantir, d'une part, la prise en compte des différents champs disciplinaires, d'autre part, la progression des apprentissages des élèves. NB : Si nécessaire, mettre à jour ses connaissances pour enseigner de manière exacte.
<u>Conduite de classe</u>	Cela relève de la dimension pédagogique : mise en œuvre des séances, modalités de groupement, choix et pertinence des activités, diversité des interventions, différenciation des parcours ou des aides, rôle et actions du maître, ...
<u>Outils et supports pour les élèves</u>	Cela concerne : → les outils individuels (cahiers, classeurs, dossiers, ...) et collectifs (affichages, panneaux, supports numériques, ...) prévus pour les élèves >>> pertinence, efficacité, diversité (notamment des affichages didactiques, méthodologies, culturels, ...), gestion évolutive et correction ; → les supports individuels (manuels, livres, fichiers, ...) ou collectifs (TNI, cartes, documents, ...) >>> choix, cohérence, gestion et présentation.
<u>Evaluation et suivi des élèves</u>	Cela renvoie : - aux évaluations de classe , à leur analyse et leur exploitation pour développer des aides différenciées ou personnalisées, ce qui suppose des outils du maître récapitulant ces données ; - aux modalités d'enregistrement (LSU) et de partage de ces informations pour la régulation des enseignements (conseils de cycle, équipes éducatives, concertations, ...).
<u>Travail en équipe de maîtres</u>	Cela consiste à : - assurer un travail régulier et une liaison opératoire avec le titulaire de classe (travail en binôme pour une responsabilité de classe partagée) ; - coopérer et se concerter avec des enseignants de l'école (équipe de maîtres ou équipe de cycles) ; - collaborer avec des personnels éducatifs intervenant dans l'école sur le temps scolaire (ATSEM, intervenants ponctuels ou réguliers) ou hors temps scolaire (éducateurs, animateurs, personnels municipaux, ...).

Relation avec les familles Information et communication avec les familles	Cela suppose : - la gestion des outils de communication écrite « école / famille » >>> cahier de liaison, fiches informatives diverses, bulletins périodiques d'évaluation et LSU, panneau d'affichage école, ... (→ <i>sous la forme de support physique et/ou numérique</i>) - la communication organisée dans un cadre professionnel : réunion de parents, rencontres individualisées, participation au conseil d'école, ...
--	--

Composantes dans l'exercice de classe	Période 1		Période 2
	En amont de la rentrée	En cours de période	
<u>Organisation générale</u> <i>NB : Prendre connaissance du projet d'école et des infrastructures sportives, culturelles et muséales, notamment celles implantées dans l'environnement de l'école.</i>	Aménager la classe en fonction de l'âge des élèves, du nombre de niveaux avec un espace central (orienté vers tableau ou TBI), des espaces satellites éventuels, des zones de circulation suffisantes. Elaborer un emploi du temps conforme au cycle et au(x) niveau(x) de classe en respect des programmes.	Affiner ou consolider l'aménagement. Ajuster ou préciser l'emploi du temps.	Modifier si besoin l'aménagement (<i>par exemple modification ou insertion de nouvelles dispositions, changement de place pour les élèves, ...</i>), épurer ou renouveler les affichages. Ajuster si besoin l'emploi du temps (rééquilibrage des durées / répartition des activités dans la journée, ...).
<u>Conception des apprentissages</u> - Programmation / séquences - séances - Maîtrise des savoirs disciplinaires - Intégration du numérique <i>NB : Privilégier l'élaboration de séquence(s) pour des notions ou des thématiques importantes / y développer les séances-clefs (séances d'apprentissage) en guise de préparation.</i>	Elaborer les programmations au moins en Français et en Mathématiques pour la période en cours. Amorcer les programmations des autres disciplines. Concevoir le cahier-journal qui sera renseigné régulièrement (planification journalière ou hebdomadaire à définir.	Renseigner le cahier-journal. Finaliser l'ensemble des programmations de la période 1. Amorcer les programmations des autres périodes (période 2 puis autres) en privilégiant Français et Mathématiques, puis les autres disciplines selon les projets conduits.	Optimiser le cahier journal par des observations portant sur le déroulé des journées / par des informations sur les réussites ou difficultés des élèves. Prévoir au moins 1 préparation de séance détaillée par jour , à insérer dans séquence, au moins 1 en Français ou en Mathématiques ET 1 projet pour la période dans une autre discipline. Finaliser les programmations de la période (si besoin) et anticiper les programmations des périodes à venir.
<u>Conduite de classe</u> <i>NB : Offrir un modèle linguistique correct aux élèves / utiliser un langage clair et adapté</i>	Identifier les élèves, les modalités de fonctionnement, notamment pour les séances et selon les disciplines.	Définir les modalités d'accueil ou de transition dans la vie de classe (règles de vie) Structurer le déroulement d'une séance dans la gestion matérielle et temporelle, voire spatiale, dans l'implication de tous les élèves. Prévoir des interventions alternées en cas de plusieurs niveaux ou groupes.	Consolider les usages et les attitudes de la vie de classe (au sein des différentes activités/en fonction des contextes). Renforcer l'adéquation entre préparation de classe et mise en œuvre : vigilance sur objectifs/consignes, matériel pédagogique à disposition, lancement et relance des activités, traces écrites. Instaurer en cours de séances des temps de différenciation utiles et appropriés.
<u>Outils et supports pour les élèves</u> <i>NB : S'assurer que les supports élaborés par l'enseignant et présentés aux élèves sont cohérents, soignés et normés.</i>	Prévoir et préparer les outils et fournitures. Définir – en lien avec le binôme - les règles et les exigences quant à la tenue des supports (calligraphie, outil scripteur, présentation, ...)	S'assurer de la <u>bonne utilisation</u> et de la pertinence des outils > ajuster si besoin. <u>Garantir des temps de correction collectifs et individuels.</u> Vérifier et corriger les écrits.	Favoriser des exercices d'entraînement et de consolidation. Rationaliser les traces écrites (restreindre photocopies) Rester vigilant sur les temps de correction.

<u>Evaluation et suivi des élèves`</u> NB : Communiquer régulièrement aux familles les travaux des élèves et les informer des résultats aux évaluations.	Se renseigner sur les modalités d'évaluation retenues dans l'école et pour le cycle d'exercice.	Mettre en place les évaluations diagnostiques locales ou nationales. Prévoir les évaluations de période 1.	Prendre en compte les résultats de la période précédente pour réguler l'enseignement ou personnaliser les aides. Prévoir évaluations période 2 / renseigner bulletin ou LSU.
<u>Travail en équipe de maîtres</u> NB : La concertation avec le binôme doit être régulière pour garantir cohérence et continuité des enseignements.	Rencontrer le maître titulaire de la classe partagée, les maîtres du cycle et le directeur d'école.	Réguler les pratiques avec le titulaire, notamment pour la gestion des élèves. Harmoniser la méthodologie, les procédures développées avec les élèves.	Réguler les pratiques avec le titulaire et faire un point sur : - les progrès individuels des élèves, - l'avancée des apprentissages au regard des programmes et des programmations. Envisager ou élaborer un projet partagé.
<u>Relation avec les familles</u> Information et communication avec les familles	Prévoir la réunion de rentrée avec les familles selon l'organisation dans l'école. Identifier les outils de communication.	Conduire, <u>avec le titulaire</u> , la réunion de rentrée.	Participer au premier conseil d'école. Recevoir - si besoin - des familles, sur demande de celles-ci ou à l'initiative de l'enseignant(e).
Composantes dans l'exercice de classe	Période 3	Période 4	
<u>Organisation générale</u>	Renouveler les affichages : remiser les productions plus anciennes / valoriser de nouvelles productions ou introduire de nouveaux référentiels. Modifier si besoin l'emploi du temps en fonction d'impératifs ou de projets.	Compléter ou enrichir les affichages liés aux apprentissages fondamentaux, favoriser une articulation avec les outils individuels. Conforter l'emploi du temps (dans les durées et dans la répartition des séances et / ou des disciplines).	
<u>Conception des apprentissages</u> - Programmation / séquences - séances - Maîtrise des savoirs disciplinaires - Intégration du numérique	Avoir élaboré les programmations en amont de la période en Français, en Mathématiques et progressivement dans les autres disciplines Rédiger un cahier-journal précis et opératoire (substitutif de préparations de séances le cas échéant). Prévoir 2 préparations de séance détaillées par jour , au moins 1 en Français ou en Mathématiques ET 1 dans une autre discipline.	Avoir élaboré les programmations en amont de la période en Français, en Mathématiques et dans les autres disciplines donnant lieu à des apprentissages. Rédiger un cahier-journal précis et opératoire (substitutif de préparations de séances le cas échéant). Prévoir 2 à 3 préparations de séance par jour , au moins 1 en Français 1 en Mathématiques ET 1 dans une autre discipline.	
<u>Conduite de classe</u>	Réguler et conforter les usages dans la classe : habitudes de travail, règles de vie collective / Veiller à la participation de tous les élèves. Varié les dispositifs, optimiser la différenciation des activités de recherche ou d'entraînement ou de consolidation. Mettre en œuvre des séances efficaces : prendre en compte les paramètres de durée, de tâches adaptées, de traces écrites concises. Prévoir des temps de réactivation, de répétition, de restitution.	Réguler et conforter l'autonomie des élèves dans leur tâche et dans la relation aux autres / Veiller à la participation de tous les élèves. Construire des parcours différenciés au sein des séances d'apprentissage et / ou des activités régulières de réinvestissement. Mettre en œuvre des séances efficaces : faire évoluer les paramètres de durée en fonction du type d'activité et de la production individuelle attendue des élèves. Systématiser les temps de réactivation, de répétition, de restitution.	
<u>Outils et supports</u>	Alterner à bon escient exercices d'application ET exercices de consolidation. Diversifier les traces écrites et leur mode de gestion. <u>Garantir des temps de correction</u> collectifs rapides, mais surtout des temps individuels personnalisés.	Varié la typologie des exercices en fonction des besoins et du contexte d'apprentissage. Diversifier les traces écrites, leur mode de gestion et leur mémorisation. Garantir des temps de correction appropriés.	

	Conserver une vigilance sur la qualité des écrits.	Conserver une vigilance sur la qualité des écrits.
<u>Evaluation et suivi des élèves</u>	Prendre en compte les résultats de la période précédente (ou du bilan trimestriel) pour remédier utilement . Prévoir les évaluations de période 3 OU des mises à niveau dans les apprentissages.	Prendre en compte les résultats de la période précédente pour cadencer en conséquence la progression des apprentissages. Prévoir les évaluations de période 4 et engager les remédiations consécutives / renseigner bulletin ou LSU.
<u>Travail en équipe de maîtres</u>	Réguler les pratiques avec le titulaire et faire un point sur les progrès individuels des élèves, les aides personnalisées nécessaires. Réguler les enseignements en conseil de cycle au regard des programmes et des programmations. S'inscrire – le cas échéant - dans la mise en œuvre d'un projet partagé de classe ou de cycle.	Réguler les pratiques avec le titulaire et faire un point sur les progrès individuels des élèves, les contenus disciplinaires à privilégier. Participer au conseil de cycle / amorcer les profils individuels de scolarité qui contribueront aux décisions en début de période 5. S'inscrire – le cas échéant - dans la mise en œuvre d'un projet partagé de classe ou de cycle.
<u>Relation avec les familles</u> Information et communication avec les familles	Conduire, seul(e) ou avec le titulaire, la seconde réunion de rencontre avec les familles. Recevoir – si besoin - des familles, sur demande de celles-ci ou à l'initiative de l'enseignant(e).	Participer au second conseil d'école. Recevoir – si besoin - des familles, sur demande de celles-ci ou à l'initiative de l'enseignant(e).
Composantes dans l'exercice de classe	Période 5	Observations pour la prochaine année d'exercice - avec mise en place possible dès l'année de stage -
<u>Organisation générale</u>	Finaliser la mise en valeur de productions individuelles ou collectives / Retenir ou enrichir les affichages les plus appropriés. Consolider l'emploi du temps (prise en compte de l'évolution des rythmes individuels) / Le modifier si besoin en fonction des activités ou projets de fin d'année.	Relever et catégoriser les différentes étapes dans l'aménagement de l'espace ou dans l'organisation temporelle en distinguant : - celles qui n'étaient ni adaptées ni pertinentes et ne méritent pas d'être retenues dans une prochaine année d'exercice, - celles qui répondent à une nécessaire évolution progressive.
<u>Conception des apprentissages</u> - Programmation / séquences - séances - Maîtrise des savoirs disciplinaires - Intégration du numérique	Avoir élaboré les programmations en amont de la période dans toutes les disciplines donnant lieu à des apprentissages. Rédiger un cahier-journal précis, opératoire et attestant de la régularité des enseignements. Prévoir 2 à 3 préparations de séance par jour , au moins 1 en Français, 1 en Mathématiques ET 1 dans une autre discipline.	Faire un bilan des programmations (envisagé / réalisé).
<u>Conduite de classe</u>	Favoriser l'autonomie individuelle ou en petits groupes, consolider les dynamiques de travail / Veiller à la participation de tous les élèves . Alterner les temps collectifs ou partagés et les temps personnalisés au sein des séances d'apprentissage et / ou des activités régulières de la classe. Mettre en œuvre des séances efficaces : articuler les temps de recherche ou d'investigation avec des temps d'appropriation. Poursuivre les temps de réactivation, de répétition, de restitution.	Consolider la méthodologie pédagogique par la validation des démarches appréhendées (étapes, procédures, supports pour le maître, précautions et vigilances, ...).
<u>Outils et supports</u>	Renforcer et/ou augmenter les travaux et exercices dans un temps imparti pour développer les aptitudes d'effectuation, de production, de réalisation..	Identifier les outils et supports appropriés ou pertinents en fonction de leur plus-value.

	Optimiser l'élaboration, l'exploitation ou l'appropriation des traces écrites. Garantir des temps de correction appropriés. Conserver une vigilance sur la qualité des écrits.	
<u>Evaluation et suivi des élèves</u>	Prendre en compte les résultats de la période précédente pour finaliser la progression des apprentissages jusqu'à la fin de l'année scolaire. Prévoir les évaluations de période 5 / renseigner bulletin ou LSU // établir bilan de fin d'année et /ou bilan de cycle.	Construire des grilles d'observation et de suivi de l'élève. (à engager tout au long de l'année scolaire / dès la période 1) Développer des analyses permettant de croiser profil collectif et profils individuels.
<u>Travail en équipe de maîtres</u>	Participer au conseil de cycle / établir le bilan des parcours individuels et établir les décisions de scolarité.	Conserver les bilans des différents conseils et les documents élaborés en collectif (à engager tout au long de l'année scolaire / dès la période 1)
<u>Relation avec les familles</u> Information et communication avec les familles	Participer au troisième conseil d'école. Recevoir - <u>si besoin</u> - des familles, sur demande de celles-ci ou à l'initiative de l'enseignant(e).	Retenir le déroulé annuel et l'échéancier correspondant. Etablir un référentiel des procédures engagées. Noter les points de vigilance pour bien communiquer collectivement ou individuellement (conducteurs de réunion).

Les **Nota Bene (NB)** mentionnés en page 2 pour les différentes composantes **restent valides tout au long de l'année scolaire.**

Protocole d'accompagnement des M2 en Contrat alternant (CA)

Master MEEF Premier degré

Année universitaire 2022-2023

L'objectif de ce dispositif de stage est de permettre aux étudiantes et étudiants de M2 d'installer des pratiques d'enseignement efficaces le plus tôt possible dans l'année et de développer leurs pratiques et leurs gestes professionnels tout au long de l'année scolaire.

Calendrier proposé :

Lors de la rentrée : une première rencontre du/de la CA est organisée avec son tuteur ou sa tutrice EMF et son référent ou sa référente Inspé.

en P1 :

- ✓ Le tuteur ou la tutrice de terrain (EMF) effectue 1 visite du ou de la CA dans sa classe. Cette visite comprend un temps d'observation et un entretien d'analyse. Elle donne lieu à un compte rendu qui sera envoyé au référent ou à la référente Inspé.
- ✓ Le référent ou la référente Inspé effectue 1 visite du ou de la CA dans sa classe. De la même façon, cette visite comprend un temps d'observation et un entretien d'analyse. Elle donne lieu à un compte rendu qui sera envoyé à l'EMF, tuteur ou tutrice de terrain.
- ✓ Ces 2 visites pourront se faire conjointement, c'est-à-dire associer l'EMF et le référent ou la référente Inspé. Elle sera organisée de préférence à la fin de la période.
- ✓ Ces visites ont une fonction diagnostique et formative.

en P2 :

- ✓ Le tuteur ou la tutrice de terrain (PEMF) effectue 1 visite du ou de la CA dans sa classe. Cette visite comprend un temps d'observation et un entretien d'analyse. Elle donne lieu à un compte rendu qui sera envoyé au référent ou à la référente Inspé.
- ✓ Une coordination entre le tuteur ou la tutrice de terrain et le référent ou la référente Inspé a lieu pour faire le point sur la progression du ou de la CA à la suite de la 2^{ème} visite.
- ✓ Puis le référent ou la référente Inspé organise une rencontre avec son ou sa CA. L'échange est mené à partir du compte rendu de la visite du tuteur ou la tutrice de terrain.

en P3 :

- ✓ Le tuteur ou la tutrice de terrain (PEMF) effectue 1 visite du ou de la CA dans sa classe. Cette visite comprend un temps d'observation et un entretien d'analyse. Elle donne lieu à un compte rendu qui sera envoyé au référent ou à la référente Inspé.
- ✓ Une coordination entre le tuteur ou la tutrice de terrain et le référent ou la référente Inspé a lieu pour faire le point sur la progression du ou de la CA à la suite de la 3^{ème} visite.

- ✓ Puis le référent ou la référente Inspé organise une rencontre avec son ou sa CA ainsi qu'avec le tuteur ou la tutrice EMF. L'échange est mené à partir du compte rendu de la visite du tuteur ou la tutrice de terrain ; il a pour objectif de faire un bilan de l'acquisition des compétences à peu près au milieu de l'année scolaire.

en P4 :

- ✓ Le tuteur ou la tutrice de terrain (EMF) effectue 1 visite du ou de la CA dans sa classe. Cette visite comprend un temps d'observation et un entretien d'analyse. Elle donne lieu à un compte rendu qui sera envoyé au référent ou à la référente Inspé.
- ✓ Le référent ou la référente Inspé effectue 1 visite du ou de la CA dans sa classe. De la même façon, cette visite comprend un temps d'observation et un entretien d'analyse. Elle donne lieu à un compte rendu qui sera envoyé à l'EMF, tuteur ou tutrice de terrain. Cette visite a une fonction formative. Elle a également une fonction évaluative : elle constituera l'évaluation du stage pour le master MEEF.
- ✓ La visite de l'EMF et celle du référent ou de la référente Inspé pourront se faire conjointement.

en P5 :

- ✓ Le tuteur ou la tutrice de terrain (EMF) effectue 1 visite du ou de la CA dans sa classe. Cette visite comprend un temps d'observation et un entretien d'analyse. Elle donne lieu à un compte rendu qui sera envoyé au référent ou à la référente Inspé.

Le dispositif comprend donc :

- ✓ 5 visites de l'EMF, tuteur ou tutrice de terrain
- ✓ 2 visites du référent ou de la référente Inspé, ces 2 visites peuvent être conjointes à celles de l'EMF
- ✓ 2 rencontres CA et référent ou référente Inspé

Précisions :

- le dispositif proposé ici peut comprendre une visite supplémentaire du référent ou de la référente Inspé en fonction des besoins.
- des rencontres supplémentaires associeront le ou la CA et ses tuteur ou tutrice EMF et référent.e Inspé autant que de besoin, à la demande des un.es ou des autres.

Demandes pour le stage de pratique accompagnée des M2 SPA

Master MEEF mention Premier degré

Année universitaire 2022-2023

Modalités du stage de pratique accompagnée (SPA) : Deux étudiantes et/ou étudiants effectuent leur stage dans la même classe, chez la ou le même professeur.e des écoles d'accueil.

Il se déroule dans 2 classes différentes et, si possible, dans des cycles différents. La présence dans chaque lieu de stage se répartit de la façon suivante :

- les jours de rentrée et pré-rentrée, les 13 jeudis filés en S3 et les 22 jeudis filés du S4 dans la même classe,
- 4 fois 3 jours de stage massé (du vendredi au mardi) dans la même classe, en S3 et en S4.

L'objectif premier du stage de pratique accompagnée (SPA) est d'acquérir l'ensemble des compétences professionnelles présentes dans le *Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation*. Les *repères de progressivité* s'appliquent aux étudiant.es en SPA de la même façon que pour les C.A.

Rôle du maître ou de la maîtresse d'accueil

Le/la maître.sse accueille les étudiant.es dans sa classe. Il/elle met à leur disposition tous ses outils de classe : cahier-journal, progressions, programmations, préparations de séances et de séquences, etc.

Dans un premier temps, il/elle assure la responsabilité de sa classe. Pendant ce temps, les étudiant.es observent ses pratiques d'enseignement ainsi que les élèves, leurs comportements pendant les séances d'apprentissage, les difficultés qu'ils/elles peuvent rencontrer. Cette observation se fait grâce à différents outils.

Dans un second temps, les étudiant.es sont amené.es de plus en plus à prendre la classe en main, à assurer des séances puis des séquences d'apprentissage. Le/la maître.sse d'accueil supervise leur travail puis les laisse de plus en plus travailler en autonomie. Elle/il assure régulièrement des entretiens réflexifs pendant lesquels des objectifs sont fixés en matière de préparation de la classe et de mise en œuvre.

Attention : la « responsabilité » des étudiant.es en classe s'entend sous le regard du titulaire de la classe.

L'enseignant.e d'accueil rédige un bulletin d'accompagnement pour chaque étudiant.e accueilli.e à la fin de chaque semestre du stage filé (décembre pour le S3 et mai pour le S4) qu'il/elle envoie au référent ou à la référente Inspé.

Ce stage donne lieu à deux visites du référent ou de la référente Inspé : l'une diagnostique et formative en P1, et l'autre formative et évaluative en P4.

Demandes au fil du déroulement de l'année pour les M2 SPA :

Périodes	Attendus et documents à fournir au référent ou à la référente Inspé	Pratique attendue en classe
Tout au long de l'année	Un cahier-journal de l'ensemble du stage doit être renseigné pour tous les jours de classe, en stage filé et en stage massé. En stage filé, l'étudiant.e construit les préparations de toutes les séances et séquences qu'elle/il mène dans la classe. En S3, le/la maître.sse d'accueil supervise le travail de l'étudiant.e. En S4, l'étudiant.e est capable de construire les séances et les séquences en autonomie. Tout au long de l'année, il/elle fait une analyse critique quotidienne du déroulement de ses séances menées devant les élèves via les notions d'analyse réflexive de chaque séance (cf. à la fin du document). Les deux étudiant.e.s en binôme dans la classe mènent des analyses critiques de leurs interventions respectives. Tous les documents attendus doivent être présentés spontanément au référent ou à la référente Inspé lors des visites en classe ou lors des moments de travail en commun le cas échéant.	L'observation (limitée au tout début d'année) de la/du maître.sse d'accueil permet de recueillir des éléments nécessaires à la construction puis à la mise en œuvre des séances et des séquences par les étudiant.e.s eux/elles-mêmes. La pratique prendra de plus en plus de place au fur et à mesure de l'avancée de l'année. Le/la maître.sse d'accueil observe les séances et séquences menées par les étudiant.e.s. Il/elle mène des entretiens de formation et de régulation régulièrement. Ceux-ci permettent de dégager des axes prioritaires de travail. Le/la maître.sse d'accueil renseigne un bulletin d'accompagnement en P2 et en P4. Cela permet de faire un point d'étape dans la progression de chaque étudiant.e. Les deux étudiantes et/ou étudiants interviennent alternativement dans la classe. Les étudiant.es devront pouvoir mener des séances et séquences dans différents domaines, notamment dans le domaine disciplinaire qu'ils choisiront au concours. A partir de la P3, la classe est assurée par les étudiants en SPA pendant toute la journée du jeudi.
Stage filé en P1 (septembre-octobre)	L'étudiant.e construit des séances en autonomie...	... qu'il/elle met en œuvre dans la classe en responsabilité régulièrement. Il/elle prend en charge deux séances de suite pour pouvoir travailler sur l'articulation entre les deux séances.
Visite d'accompagnement	La première visite d'accompagnement est assurée par le référent ou la référente Inspé en P1 (à la fin de la P1 de préférence). Le référent ou la référente Inspé observe deux séances et leur articulation. Il/elle consulte tous les documents que l'étudiant.e a produits depuis le début de l'année : cahier-journal, préparations de séances et de séquences, notices d'analyse réflexive.	

	Un entretien réflexif suit cette observation et permet de dégager des pistes de travail pour le 2 nd semestre.	
Stage filé en P2 (novembre-décembre)	L'étudiant.e construit des séquences en autonomie... L'étudiant.e mène des observations instrumentées des élèves en situation d'apprentissage. Il/elle est particulièrement attentive à repérer la manifestation de difficultés d'apprentissage chez les élèves. L'étudiant.e intègre du numérique éducatif dans son enseignement.	... qu'il/elle met en œuvre dans la classe en responsabilité régulièrement. Il/elle prend la classe en responsabilité pendant toute une demi-journée toutes les semaines.
Stages massés du 1 ^{er} semestre	A la fin de la 1 ^{ère} journée de chaque semaine de stage massé (mardi), l'étudiant.e a pu identifier des éléments (observation des élèves : réalisations, difficultés, ou des outils de l'enseignant.e : cahier-journal, préparations de séances et de séquences, historicité dans une séquence, etc.) nécessaires à la réalisation des séances qu'elle ou il réalisera les jeudi et vendredi.	A la fin du 2 ^e stage massé de S3, les étudiant.e.s assurent alternativement les matinées et les après-midis des deux derniers jeudi et vendredi.
	<i>Lien avec le rapport de stage à rendre en fin de S3 :</i> L'étudiant.e devra analyser une séquence mise en œuvre dans son rapport de stage. De plus, une des séances de la séquence présentée y sera analysée du point de vue des modalités de différenciation conçues et mises en œuvre.	
Rencontre d'accompagnement	Le/la référent.e Inspé consulte tous les documents que l'étudiant.e a produits depuis le début de l'année : préparations de séances et de séquences et notices d'analyse réflexive, ainsi que la programmation sur l'année. L'entretien réflexif permet de dégager des pistes de travail, les compétences à approfondir, pour le 2nd semestre.	
Stage filé en P3 (de janvier aux vacances d'hiver)	L'étudiant.e construit des séances et des séquences en autonomie... Il/elle est force de proposition de séquences dans certaines disciplines ou champs disciplinaires en fonction des programmes et des programmations, en concertation avec l'enseignant.e d'accueil.	... qu'il/elle met en œuvre avec les élèves en responsabilité régulièrement. Il/elle prend la classe en responsabilité pendant toute une demi-journée ou toute une journée.
Stage filé en P4 (des vacances d'hiver à celles de printemps)	L'étudiant.e construit des séances et des séquences en autonomie... L'étudiant.e intègre et approfondit de la différenciation (observable et évaluable) dans son enseignement.	... qu'il/elle met en œuvre avec les élèves en responsabilité régulièrement. Il/elle prend la classe en responsabilité pendant toute une journée.

Stages massés du 2 nd semestre	A la fin de la 1 ^{ère} journée de chaque semaine de stage massé, l'étudiant.e a pu identifier des éléments (observation des élèves : réalisations, difficultés, historicité dans une séquence, etc.) nécessaires à la réalisation des séances qu'elle ou il réalisera les jeudi et vendredi.	A la fin du 2 ^e stage massé de S4, les étudiant.e.s assurent alternativement les matinées et les après-midis des deux derniers jeudi et vendredi.
Visite évaluative	La visite évaluative a lieu en P4. Le référent ou la référente Inspé observe deux séances et leur articulation. Il/elle consulte tous les documents que l'étudiant.e a produits depuis le début de l'année : cahier-journal, préparations de séances et de séquences, notices d'analyse réflexive. Un entretien réflexif suit cette observation et permet de mettre en évidence les progrès opérés depuis la 1^{ère} visite et de dégager des pistes de travail pour la suite. L'évaluation du stage prendra en compte les bulletins d'accompagnement rédigés par l'enseignant.e d'accueil du stage filé à la fin du S3 et du S4.	
P5 (des vacances de printemps à la fin de l'année)	L'étudiant.e est capable de produire des séances et des séquences de façon autonome en concertation avec l'enseignant.e d'accueil.	Il/elle prend régulièrement la classe en responsabilité pendant toute une journée .

Une demande de l'Inspé est spécifique aux SPA : la **notice d'analyse réflexive**. Cet outil a pour objectif de faciliter la réflexivité sur les séances menées en classe.

Un classeur compilera toutes les fiches de préparation (séances et séquences) et les notices d'analyse réflexive des séances et séquences. Il servira de support aux entretiens entre référent.e Inspé et étudiant.e.

Notice d'analyse réflexive :

Séance, jour :	
Niveau de classe, discipline :	
Objectif(s) de la séance :	
Outils d'évaluation/observation de la séance :	
Ce qui a fonctionné par rapport à l'objectif visé	
Les réussites des élèves	
Ce qui a moins bien fonctionné	
Les difficultés des élèves	
Les réajustements envisagés	